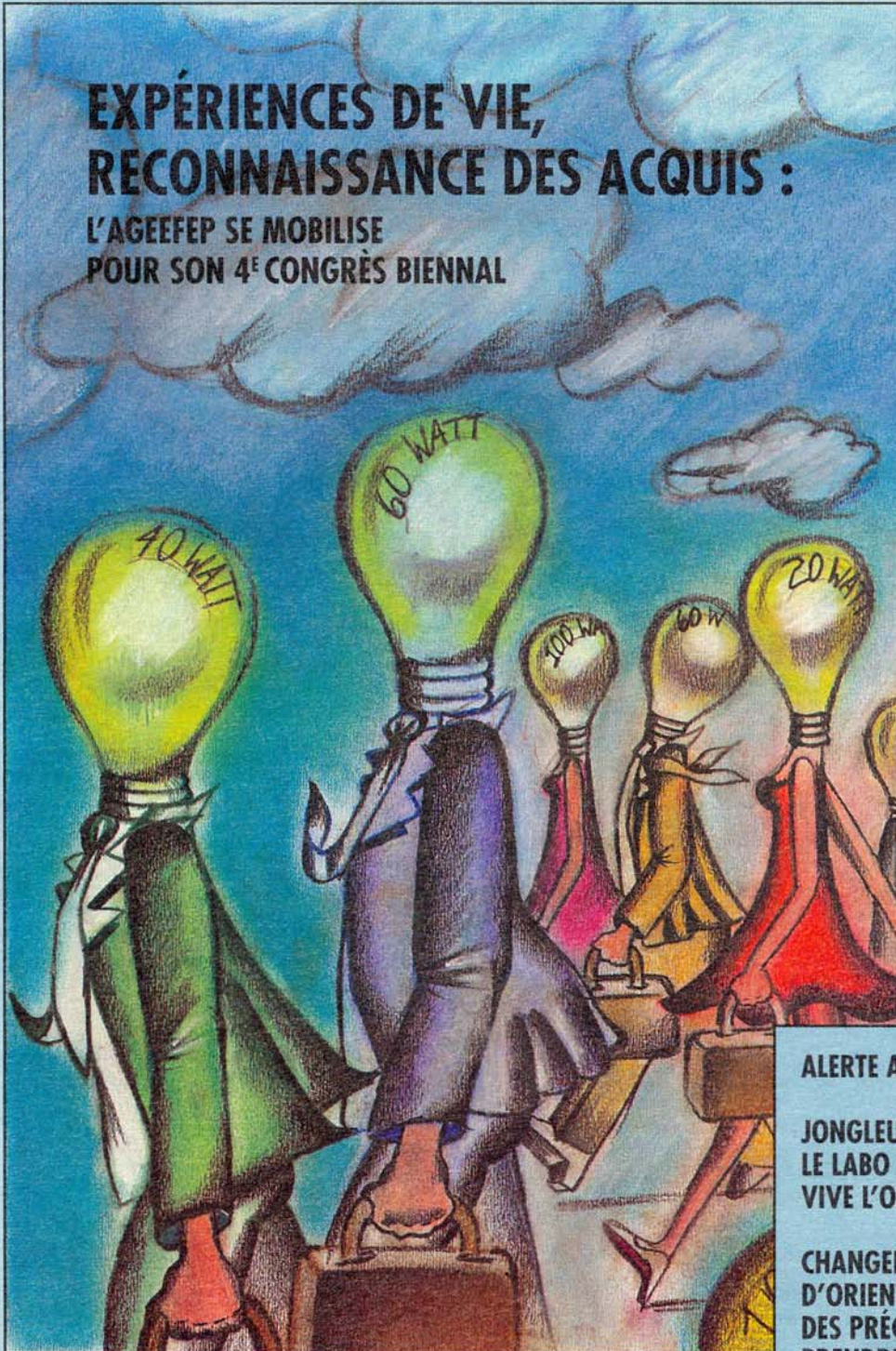


LA REVUE DE L'AGEEFEP

# CITÉ *éducative*

VOL. 7 NO 1 SEPTEMBRE/OCTOBRE 1991

**EXPÉRIENCES DE VIE,  
RECONNAISSANCE DES ACQUIS :**  
L'AGEEFEP SE MOBILISE  
POUR SON 4<sup>E</sup> CONGRÈS BIENNAL



**ALERTE AUX DÉCIBELS!**

**JONGLEUR CATHODIQUE :  
LE LABO SE MEURT,  
VIVE L'ORDINATEUR!**

**CHANGER  
D'ORIENTATION?  
DES PRÉCAUTIONS À  
PRENDRE**

# NÉGOCIEZ VOTRE PLAN DE COURS!

Pour éviter les malentendus, négociez votre plan de cours au début de chaque trimestre. Le plan de cours, c'est une sorte de contrat que concluent les étudiant-e-s et le chargé-e de cours.



## UN PLAN DE COURS ADÉQUAT COMPORTE QUATRE CLAUSES PRINCIPALES :

### LES OBJECTIFS DU COURS :

Quels sont les objectifs généraux et particuliers de ce cours? Comment ce dernier s'insère-t-il dans le programme d'études? De quelle façon l'étudiant-e pourra-t-il utiliser les connaissances acquises?

### LA DESCRIPTION DU CONTENU :

Le contenu prévu est-il fidèle aux objectifs? Suffisamment précis et structuré? Assez large pour englober les principaux problèmes inhérents au champ d'études? Convenablement réparti sur le trimestre?

### L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE:

Quels moyens d'enseignement seront mis en oeuvre : laboratoires, discussions, travaux en équipe, cours magistraux, exercices individuels? Les dates d'examens et de remise de travaux sont-elles précisées? Des sources documentaires sont-elles indiquées?

### L'ÉVALUATION :

L'évaluation portera-t-elle sur des travaux, des exposés en classe, des examens périodiques, la participation au cours? Sera-t-elle conjointe? Permettra-t-elle de mesurer si l'étudiant-e a atteint les objectifs du cours? Repose-t-elle sur des critères?



**DISCUTER SON PLAN DE COURS,  
C'EST PARTICIPER À SA FORMATION!**

## CITÉ ÉDUCATIVE

«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, *Apprendre à être*

**Cité éducative** est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. Elle est publiée quatre fois par année, en septembre, novembre, janvier et mars.

**DIRECTEUR :** Robert Martin

**RÉDACTEUR EN CHEF :** Claude Garon

**DIRECTION ARTISTIQUE, GRAPHISME ET MISE EN PAGES :** Marie-Hélène Martel

**ADMINISTRATEUR :** Denis Sylvain

### COLLABORATEURS

**ET COLLABORATRICES :** René Bouchard, Hélène Bouliane, Louise Casavant, Sylvie Filiatrault, Christine Larose, Micheline Leclerc, Jean-Claude Sabourin, Gilles Trudeau

**RÉVISION :** Services d'édition Guy Connolly

**IMPRESSION :** L'éclaireur inc.

**PUBLICITÉ :** AGEEFEP

Dépôt légal — 3<sup>e</sup> trimestre 1991  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 0833-904X  
Port payé à Montréal  
Courrier de 2<sup>e</sup> classe no 8084

Les auteur-es des articles publiés dans *Cité éducative* conservent l'entière responsabilité de leurs opinions. L'édition générale, les titres et les sous-titres, les bas de vignettes et le choix des illustrations sont de la rédaction. Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

### COMITÉ DE DIRECTION :

Robert Martin, président  
Denis Sylvain, secrétaire général  
Ghislaine Chabot, vice-présidente aux affaires académiques  
Yves Roy, vice-président aux affaires étudiantes  
Laurent Spiriti, vice-président aux Services aux étudiants

**SECRETARIAT :** Louise Daigneault

Adresse postale :  
C.P. 6128, Succ. A  
Montréal (Québec)  
H3C 3J7  
Tél. : (514) 842-3678



## SOMMAIRE

**6** **ÉDITORIAL : mission accomplie?**

**8** **HISTOIRE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES : la période contemporaine**

**12** **Gel des cotisations étudiantes : McGill déboutée en cour**

**14** **Pour changer d'orientation, des précautions à prendre**

**16** **L'apprentissage de la langue maternelle, facteur d'intégration des immigrants**

**18** **La science jongle avec des incertitudes**

**22** **Alerte aux décibels!**

**26** **Élisez votre délégué-e de classe**

**30** **Le mouvement étudiant : entre le doute et l'espoir**

**33** **La reconnaissance des acquis**

**35** **De la chère triste pour les beaux esprits**

**36** **L'Institut québécois des colloques étudiants**

**38** **FEP : un certificat d'intervention en milieu multiethnique**

**En page couverture,** La reconnaissance des acquis, une illustration de Hélène Bouliane

# À VOTRE SERVICE

## SERVICE DES SPORTS

### Un système d'inscription renouvelé

L'inscription à toutes les activités sportives dirigées offertes au CEPsum aura lieu cette année en même temps. En effet, afin de mieux répondre à vos demandes, nous avons étendu la période d'inscription de la façon suivante pour les étudiants détenteurs d'une carte d'étudiant validée et les abonnés :

**le 16 septembre de 10 h à 19 h;**

**les 17 et 18 septembre de 18 h à 20 h;**

**le 30 septembre de 18 h 30 à 19 h 30.**

Si des places demeurent disponibles, il sera possible de s'y inscrire à compter du 1<sup>er</sup> octobre, et ce du lundi au vendredi entre 12 h et 19 h, au Service des sports.

Ainsi, une gamme complète d'activités est offerte aux adultes, aux jeunes, aux aînés ainsi qu'aux mamans.

### Qui a droit au CEPsum?

Les étudiants réguliers à temps partiel inscrits à un programme en vue de l'obtention d'un diplôme de l'U. de M., à raison de 12 crédits ou moins par trimestre, ont accès au CEPsum en payant la différence entre la contribution des étudiants à temps plein (62,50 \$) et leur propre contribution (4,75 \$ par crédit).

Pour plus de détails concernant nos services ou activités, consultez le programme 1991-1992 du CEPsum, qui est disponible sur le campus, ou demandez-le en composant le 343-6150. Le CEPsum est accessible directement par la métro, station Édouard-Montpetit.

## SERVICE D'ORIENTATION ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE

Le Service d'orientation et de consultation psychologique (SOCP) se compose de psychologues et de conseillers disposés à vous aider à faire le point dans votre vie personnelle, scolaire ou professionnelle. Le SOCP comprend aussi un centre de documentation réunissant les annuaires des universités canadiennes et étrangères, des documents et des bases de données sur les professions, les emplois et les études à l'étranger ainsi que de nombreux autres documents. Parallèlement à ces services, nous vous proposons des ateliers dans divers domaines : Métier d'étudiant, Choisir sa carrière, Bilan de carrière et Développement personnel.

Des guides d'autogestion (*Réussir ses études, Contrôlez votre poids et Bien vivre le stress*) et le bulletin *Vies-à-vies* vous permettent également de vous informer et de résoudre certaines difficultés de la vie. Les guides sont en vente dans les librairies de l'Université et au secrétariat du SOCP, alors que le bulletin est distribué gratuitement sur le campus.

**Heures d'ouverture :** Le secrétariat du SOCP est ouvert du lundi au jeudi de 8 h à 18 h et le vendredi de 9 h à 17 h. Vous pouvez obtenir un rendez-vous en soirée. Le centre de documentation est ouvert les lundis, jeudis et vendredis, de 9 h à 17 h, et les mardis et mercredis, de 9 h à 20 h.

SOCP

Pavillon des Services aux étudiants

2101, boul. Édouard-Montpetit

3<sup>e</sup> étage

**Consultation psychologique et orientation : 343-6853**

**Information scolaire et professionnelle : 343-7890**

## SERVICE DE PASTORALE

- Une réponse à la recherche de notre humanité et de Dieu.
- Une communauté chrétienne vivante et à taille humaine par l'appartenance et la solidarité.
- Des activités nombreuses et diversifiées pour un développement de la personne et la transformation du milieu.
- Des animateurs au service des besoins étudiants, du milieu et de la communauté chrétienne universitaire.
- Des lieux et activités favorisant l'accueil et la vie fraternelle.

## SERVICE DE SANTÉ

### Santé préventive : campagne MTS-SIDA

La campagne MTS-SIDA 1991-1992 reprend le thème «Rapsodie des plaisirs... en risques mineurs», opus 2. Lors de la rentrée, vous pourrez rencontrer notre équipe aux stands les 9, 10, 11 et 12 septembre : distribution d'information, de dépliants, de condoms, visionnement de vidéos, réponses aux questions, etc.

Cet automne, nous reprenons le concours littéraire «Billets doux». Plus de détails vous seront fournis dans les journaux universitaires tout au cours de ce trimestre.

**Tél. : 343-6111, poste 1231**

### Nutrition : programme «Votre poids vous pèse?»

Session de groupe (15 participantes au maximum) pour personnes ayant des problèmes de poids ou de comportements alimentaires. Une série de 10 rencontres, conçue particulièrement pour les femmes, débute le 25 septembre.

**Tél. : 343-6456**

### Sciences infirmières

Du nouveau pour cet automne, le service de sciences infirmières offre maintenant des consultations individuelles aux étudiant-e-s du campus sur des sujets qui les préoccupent : MTS, contraception, mieux-être, massage shiatsu gratuit, etc.

**Tél. : 343-6505**

## SERVICE DES ACTIVITÉS CULTURELLES

Vous voulez vous détendre en regardant des films de qualité, en visitant des expositions, en écoutant des concerts, en assistant à des pièces de théâtre de répertoire ou d'avant-garde, en voyageant?

Vous recherchez des appuis pour organiser une activité socio-culturelle qui vous tient à cœur et qui vous semble essentielle au développement de votre association ou de votre département?

Vous rêvez de monter sur scène ou d'exposer vos œuvres pour mieux vous préparer à entrer sur le marché de l'art?

Le Service des activités culturelles vous offre une foison de possibilités pour répondre à vos attentes.

**Information : 343-6524.**



Université de Montréal  
Services aux étudiants

## COMMUNIQUÉS

### **COTISATION: 16 \$ ET NON 17 \$**

Contrairement à ce que laisse croire votre facture de droits de scolarité pour le trimestre d'automne, la cotisation que les étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente paient à leur association étudiante est de 16 \$ par trimestre et non pas de 17 \$. D'où vient ce dollar supplémentaire? Il s'agit tout simplement de la cotisation de 1 \$ par trimestre que tous les étudiant-e-s du campus paient pour la radio étudiante, CISM-MF.

• • • • •

### **LE PRIX LIZETTE-GERVAIS : ENCORE UNE ÉTUDIANTE DE LA FEP**

Pour la quatrième année consécutive, c'est une étudiante du Certificat en information et journalisme de la FEP, M<sup>me</sup> Nathalie Johnson, qui a remporté le prix Lizette-Gervais, catégorie télévision. Un jury composé des journalistes Anne-Marie Dussault, Christiane Charette, Françoise Guénette, Gilles Choquette et Yvon Leblanc a primé son reportage intitulé «Il était une fois», qui raconte la rupture d'une adolescente avec ses parents, membres des Témoins de Jéhovah. Le reportage a été réalisé en collaboration avec Marie-Odile Pinet et André Bertrand, étudiants au même certificat, et la lauréate, qui est aussi diplômée en droit, a mérité une bourse de 1 000 \$ ainsi qu'un stage de deux semaines dans la salle des nouvelles de Télé-Métropole. Rappelons que le prix Lizette-Gervais a pour objectif de donner à des étudiant-e-s la possibilité d'entreprendre une carrière d'animateurs ou d'animatrices de radio et de télévision. Dans la catégorie radio, la gagnante a été Marie-Josée Chouinard, étudiante à l'UQAM.

• • • • •

### **LE MONDE ALPHABÉTIQUE**

La question de l'alphabétisation populaire vous intéresse-t-elle? Si oui, vous serez heureux d'apprendre que le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec a lancé le printemps dernier une revue spécialisée, *Le Monde alphabétique*, qui paraîtra

deux fois l'an, à l'automne et au printemps. Chaque numéro se vend 7 \$. Réflexions, pratiques et outils relatifs à l'alphabétisation populaire ainsi qu'un dossier sur la métacognition constituent l'essentiel de ce premier numéro, dont la publication a coïncidé avec le 10<sup>e</sup> anniversaire du Regroupement. Ceux et celles qui souhaitent en savoir plus long n'ont qu'à communiquer avec M<sup>me</sup> Micheline Séguin, responsable de la revue, au numéro 277-9976.

• • • • •

### **PLUS DE 7 000 DIPLÔMÉS**

Si les étudiant-e-s sont nombreux à décrocher, il y en a beaucoup qui se rendent au terme de leurs études. À preuve, l'U. de M. et ses écoles affiliées ont décerné en 1990-1991 un nombre record de 7 399 diplômes, soit 5 171 baccalauréats, 1971 maîtrises et 257 doctorats. Pour chacun des cycles, la hausse a été respectivement de 7 %, 9 % et 19 % comparativement à l'année précédente. À noter que, parmi les diplômé-e-s, l'on compte 57,6 % de femmes au 1<sup>er</sup> cycle, 52 % au 2<sup>e</sup> cycle et 38 % au 3<sup>e</sup> cycle.

• • • • •

### **UNE PRÉTENTION QUI FAIT SOURIRE**

À l'AGEEFEP, nous nous doutions bien que l'intention de faire de l'Université de Montréal l'université francophone par excellence serait accueillie avec scepticisme et ironie dans les autres universités du Québec. Si l'on se fie à une anecdote relevée au dernier congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), tel est bien le cas. Au colloque sur la reconnaissance des acquis, une porte-parole de l'U. de M. s'est demandé si l'octroi d'équivalences de cours pour des savoirs non scolaires était compatible avec le projet de créer une grande université de recherche. Un collègue de l'Université Laval l'a alors interrompue pour lui lancer : «Si vous voulez savoir comment bâtir une grande université, vous n'avez qu'à venir chez nous.» Tous les participant-e-s se sont esclaffés.

• • • • •

## **PARTICIPEZ À LA RADIO CISM**

**CISM**, la plus grande station étudiante de langue française en Amérique, qui diffuse au **89,3** de la bande **MF**, est la propriété de la communauté étudiante de l'Université de Montréal.

Comme étudiant-e de la Faculté de l'éducation permanente, vous payez une cotisation de 1 \$ par trimestre pour financer **CISM** et vous avez bien sûr le droit d'y participer.

### **VOUS AVEZ UN PROJET D'ÉMISSION?**

N'hésitez pas à communiquer avec **l'AGEEFEP** au numéro **842-3678**.

**CISM**  
**89,3 FM**

# Mission accomplie?

Le thème du troisième congrès biennal de l'AGEEFEP tenu en novembre 1989, «Des acquis à consolider», indiquait clairement l'orientation de l'Association pour les deux années subséquentes. Au moment où nous arrivons au terme de ce mandat, nous pouvons légitimement affirmer que la mission a été accomplie dans une large mesure.

C'est à l'aune du passé que l'on mesure le mieux les gains du présent. À cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que l'AGEEFEP est née dans le scepticisme et la méfiance, et cela, tant de la part des autorités que du mouvement étudiant, qui voyaient d'un mauvais œil l'entrée en piste de ce nouveau joueur. Si l'on fait exception de la Faculté de l'éducation permanente, où elle a eu droit de cité dès sa fondation, l'AGEEFEP a gagné de haute lutte chaque pouce de terrain qu'elle occupe aujourd'hui dans la communauté universitaire.

Des exemples? Sans reprendre en détail les textes de ce numéro qui dressent le bilan de notre action au cours des deux dernières années, soulignons des gains particulièrement significatifs quant à la reconnaissance de l'AGEEFEP comme association représentative de la clientèle de l'éducation permanente.

L'AGEEFEP est ainsi officiellement accréditée auprès de l'U. de M., un privilège qu'elle partage avec la FAECUM, avec qui elle constitue le Conseil représentant les étudiants, l'organisme qui désigne les représentant-e-s étudiants dans les diverses instances universitaires. En plus de permettre à l'Association de faire valoir ses points de vue partout à l'Université, cette reconnaissance officielle comporte des avantages concrets. C'est sur cette base, par exemple, que l'AGEEFEP a obtenu des conditions très avantageuses pour l'aménagement de son café-bar, *La Bru-nante*, qui ouvre ses portes lors de la rentrée de septembre.

Une autre victoire substantielle, elle aussi conquise de haute lutte, a permis aux étudiant-e-s de la FEP d'être représentés au comité de direction des services aux étudiants et aux comités de gestion qui chapeautent chacun des six services. L'Association réclamait l'exercice de ce droit depuis sa fondation, et c'est seulement au cours de la dernière année qu'elle a obtenu gain de cause.

À un tout autre point de vue — celui des relations extérieures, en quelque sorte —, le bilan des deux dernières années est également très favorable. En joignant ses forces à celles de la McGill Association of Continuing Education Students (MACES), l'AGEEFEP a créé la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), à laquelle a adhéré, quelques semaines plus tard, l'Association des étudiants de l'éducation permanente de l'Université du Québec à Trois-Rivières. La pertinence de la FAEUQEP est évidente : au moment où les universités redéfinissent leur mission et leur orientation, la clientèle de l'éducation permanente a tout intérêt à se donner un instrument pour se faire entendre sur le plan national.

C'est dans le même esprit que l'AGEEFEP a été étroitement liée à la renaissance du mouvement étudiant et qu'elle a adhéré, temporairement du moins et jusqu'à ce que le congrès statue sur cette question, à la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). L'originalité de cette dernière tient dans la reconnaissance de trois catégories distinctes d'étudiant-e-s — le 1er cycle, les études supérieures et l'éducation permanente — et dans l'adoption d'une structure qui confère une large autonomie à chacun de ces trois groupes. Avec près de 100 000 membres, la FEUQ constitue le plus grand rassemblement d'étudiant-e-s qu'ait jamais connu le Québec.

Au bilan des deux dernières années, il faudrait également porter les points suivants, pour ne citer que les principaux : un très net réchauffement des relations entre l'AGEEFEP et la Fédération des associations étudiantes du campus de l'U. de M. (FAECUM), qui étaient conflictuelles depuis plusieurs années; le référendum, gagné haut la main, visant à accréditer l'AGEEFEP en vertu de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants (loi 32), ainsi qu'un climat beaucoup plus serein entre l'Association et la Faculté de l'éducation permanente depuis l'entrée en fonction de M. Jacques Boucher comme doyen.

En dépit de ces réalisations tangibles, il faut se garder du sentiment d'autosatisfaction. Avec tous les bouleversements qui s'annoncent dans l'enseignement postsecondaire au Québec, ce qui est considéré comme assuré aujourd'hui pourrait bien ne plus l'être demain. Le thème du congrès de 1989, «Des acquis à consolider», restera donc longtemps d'actualité.

Le président,



Robert Martin

## L'OBSCURANTISME DU RÉDACTEUR

Montréal, le 4 avril 1991

M. Robert Martin  
Président de l'AGEEFEP  
Directeur de *Cité éducative*

Monsieur,

Dans un article intitulé *Les SAE dans un cul-de-sac financier*, publié dans l'édition de mars-avril 1991 de *Cité éducative* (vol. 6, n° 4), le rédacteur en chef, M. Claude Garon, laissait sous-entendre que la rédaction de *Continuum* est soumise aux directives de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM).

La méconnaissance, qui frise l'obscurantisme, du milieu étudiant de l'Université de Montréal par M. Garon est plus que surprenante. Contrairement à *Cité éducative*, la direction du journal *Continuum* n'est pas assurée par le secrétaire général de l'Association à laquelle il est rattaché.

Depuis maintenant presque sept ans, *Continuum* a acquis une autonomie rédactionnelle face à la FAECUM. Le choix des sujets traités et l'orientation éditoriale relèvent uniquement de l'équipe de rédaction de *Continuum*. Il est donc faux d'affirmer que la FAECUM « a braqué l'artillerie du journal *Continuum* » contre l'entente de 1977 sur les SAE.

J'espère que cette rectification saura rétablir toute la confiance que nous portent les lecteurs de votre revue.

Dans l'expectative que cette mission développe une meilleure collaboration entre nos organismes respectifs, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

**Le directeur,  
André Cléroux**

## PSYCHOLOGUES : DEUX INFORMATIONS ERRONÉES

Ville Mont-Royal, le 9 avril 1991

M. Claude Garon, rédacteur  
Revue *Cité éducative*  
AGEEFEP  
C.P. 6128, Succ. A  
Montréal (Québec)  
H3C 3J7

Monsieur,

Le dernier numéro de *Cité éducative* contenait deux informations erronées concernant les psychologues. La première provient d'un extrait d'entrevue avec M<sup>me</sup> Pelland : « La Corporation des psychologues, qui, à ce jour, exigeait la maîtrise comme condition d'accès à la profession, entérine maintenant la décision prise par l'UQAM [abolition des maîtrises]. » Or, la Corporation n'exige nullement le doctorat de troisième cycle comme norme minimale d'admission et n'a aucunement l'intention de le faire. J'en ai fait part à M<sup>me</sup> Pelland, présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ).

La seconde erreur consiste en une affirmation de la journaliste qui poursuit avec une phrase quelque peu vindicative et méprisante et qui véhicule une information incorrecte : « De plus, quand l'on sait à quel point bien des étudiant-e-s en psychologie sortaient d'une maîtrise avec une théorie à tout casser sans même savoir quoi faire lorsqu'ils se retrouveraient avec un patient dans leur bureau, l'on est en droit de se poser de sérieuses questions sur les résultats obtenus. » Or, pour être admis à la pratique professionnelle de la psychologie, il faut être au moins titulaire d'une maîtrise en psychologie répondant aux normes de la Corporation (ou faire état d'une formation équivalente) et ces normes impliquent que l'étudiant-e ait complété un stage intensif, supervisé, qui dure plusieurs mois au cours desquels il est en contact direct avec la clientèle.

En d'autres mots, les jeunes psychologues savent très bien quoi faire avec un client dans leur bureau et nos normes de stages se comparent avantageusement avec ce qui est exigé par bien d'autres professions. Par ailleurs il va de soi que tout nouveau professionnel a moins d'expertise qu'un professionnel ayant plusieurs années d'expérience.

Je remercie la revue *Cité éducative* d'apporter ces correctifs à l'article publié. Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le président,  
Mario Poirier, Ph.D., psychologue**

## DES PROPOS CHOQUANTS

Montréal, le 8 avril 1991

M. Claude Garon,  
Rédacteur en chef  
*Cité éducative*

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de l'article intitulé *Infirmières et infirmiers: exigera-t-on un bac pour accéder à la profession?*, paru dans *Cité éducative*, vol. 6 n° 3, janvier-février 1991.

Nos membres ont été choqués par le passage qualifiant les technologues médicaux de professionnels de deuxième ordre. Nous tenons à préciser que les technologues médicaux sont aussi autonomes que les inhalothérapeutes, les techniciens en radiologie ou les infirmières.

En effet, tous sont soumis au respect des ordonnances médicales et ont la responsabilité de leur champ d'expertise.

Si M<sup>me</sup> Casavant tentait de critiquer la position de l'Ordre des infirmiers et infirmières en rapportant des oui-dire, elle aurait gagné à être plus claire dans sa démonstration en utilisant elle-même des arguments valables.

Nous demandons que des précisions soient apportées dans votre prochaine parution.

**Le secrétaire général,  
M<sup>c</sup> Alain Collette**

*L'histoire de l'éducation des adultes :*

## *quatre décennies très mouvementées!*

**N.D.L.R. :** Dans deux précédents articles (*Cité éducative*, vol. 6.3 et vol. 6.4), l'auteur a effectué un tour d'horizon de l'histoire de l'éducation des adultes au Québec de 1850 à 1900 puis de 1900 à 1950. Dans ce dernier texte, elle survole les quatre décennies qui ont mené à la situation actuelle de l'éducation des adultes.

**A** la lumière des deux précédentes périodes, nous pouvons dire que l'éducation des adultes, à l'aube de la Révolution tranquille, possède déjà une riche tradition. Prolongement de l'école (enseignement postsecondaire et extension universitaire), adaptation au travail en usine, préparation et prolongement de l'action sociale par la formation, la vulgarisation scientifique, etc. La troisième et dernière période de cette histoire couvre 40 ans plutôt que 50 comme les précédentes, mais elle n'est pas moins fertile en événements et rebondissements.

En 1959, le Québec vit sans interruption depuis 15 ans sous le régime duplessiste, marqué de conservatisme et de laisser-faire économique. C'est le maintien de l'ordre social et des traditions, des privilèges du clergé et de son emprise sur les systèmes scolaire et hospitalier.

**CHRISTINE LAROSE**

L'après-guerre se caractérise par un retour à la prospérité : les salaires augmentent, le niveau de vie s'élève. L'on entre dans l'ère de la consommation de masse. L'économie québécoise se développe toutefois sur des bases structurellement déficientes en raison, notamment, des faiblesses du secteur secondaire et d'une dépendance économique importante. La croissance démographique est forte — c'est l'époque du *baby boom* —, ce qui, conjugué à la hausse du niveau de vie, entraîne une forte augmentation de la demande de services sociaux, sanitaires et éducatifs.

Cette nouvelle situation met en lumière l'inadaptation et la désuétude des institutions en place. Aussi assistera-t-on à la Révolution tranquille, une réforme en profondeur de l'appareil étatique et des établissements d'éducation, de santé et de services sociaux. Le Parti libéral, qui prend le pouvoir en 1960, prône une idéologie de rationalisation de l'économie et la nécessité de la planification étatique. Sous l'impulsion de cette volonté générale de réforme, une vague de changements rapides entraîne des transformations fondamentales des institutions sociopolitiques et des différents appareils d'éducation, de culture et de communication. Le secteur de l'éducation en sort totalement transformé.



### **L'ÉTAT PREND L'ÉDUCATION EN CHARGE**

Jusque là, l'éducation relevait en grande partie de l'Église. Voilà que le système est complètement réorganisé et pris en charge par l'État. En 1961, une commission royale d'enquête sur l'éducation est mise sur pied. Il s'agit bien sûr





*Les groupes populaires ont également été des agents actifs en éducation des adultes.  
(photo : Service des archives de l'UQAM)*

de la commission Parent, qui a pour mandat de proposer un système d'enseignement susceptible de résoudre les problèmes énormes auxquels le Québec se heurte. Il ne faut pas oublier que, en 1951-1952, moins de la moitié des catholiques poursuivaient leurs études au-delà du primaire! En peu de temps, l'édu-

cation devient une priorité pour l'État. Avec pour résultat que, de 1964-1965 à 1971-1972, la jeune population étudiante au secondaire s'accroît de 90 %, tandis que la population dite régulière des établissements postsecondaires passe, durant la même période, de 63 000 à 142 000, une augmentation de 125 %.

En 1962, un comité spécial d'étude sur l'éducation des adultes, sous la présidence de M. Claude Ryan, est créé. Son mandat est le suivant : concevoir un plan d'ensemble de la politique gouvernementale en éducation des adultes. À la suite du dépôt du rapport du comité Ryan, deux ans plus tard, se crée peu à peu un secteur public d'éducation des adultes. Des services d'éducation des adultes sont créés dans les commissions scolaires; plus tard apparaissent une cinquantaine de services d'éducation des adultes dans chacun des collèges. Puis l'on assiste à la consolidation de ce secteur dans les universités, qui ouvrent alors grandes leurs portes aux étudiant-e-s à temps partiel, en majorité des adultes.

Nous sommes en 1966; le ministère de l'Éducation (MEQ) et le Conseil supérieur de l'éducation n'ont que deux ans. Cette année-là, la création de la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) au sein du MEQ assure la centralisation et la coordination des unités administratives intervenant en éducation des adultes. Notons que cette nouvelle Direction regroupe les services d'éducation populaire et les cours de formation professionnelle. Très rapidement, elle met en branle une série de projets pilotes pour animer l'éducation des adultes : Opération départ, Projet de formation des formateurs et expérimentation pédagogique (SESAME), TEVEC et Multi-Média.

*Au début des années soixante, la plupart des commissions scolaires ont créé un service d'éducation des adultes.  
(photo : Service des archives de l'UQAM)*

À l'instigation des milieux patronaux et syndicaux, tous deux d'accord sur la nécessité de la formation de la main-d'œuvre, le gouvernement canadien adopte en 1967 la Loi sur la formation de la main-d'œuvre, qui se traduit par une injection massive de fonds en éducation des adultes. Dans la même période, le Secrétariat d'État décide d'aider les provinces à financer l'enseignement postsecondaire. Ce soutien financier fédéral est majeur, puisqu'il compte pour 54 % des dépenses québécoises dans les collèges et les universités.

En liaison avec la DGEA ou de leur propre chef, les commissions scolaires, les cégeps et les universités créent des services et des approches pédagogiques conçus particulièrement pour les adultes. C'est aussi le début de l'implantation des programmes par objectifs et de l'enseignement individualisé au sein de la formation générale, d'une approche centrée sur les conditions de vie et les rôles sociaux en éducation populaire et de la formation sur mesure dans les cégeps.

## L'UNIVERSITÉ OUVRE SES PORTES AUX ADULTES

L'Université du Québec est créée en 1968 dans une philosophie d'accès à l'éducation et d'ouverture au milieu. Quatre ans plus tard, Télé-université entreprend, par une intervention hors campus et à distance, de faciliter l'accès aux études universitaires. L'UQAM crée des services de promotion collective; l'Université de Montréal, la Faculté de l'éducation permanente. Dans les deux cas, l'objectif consiste à ouvrir l'université aux groupes qui en ont traditionnellement été exclus; les projets sont d'ailleurs menés en étroite collaboration avec des organismes populaires et des syndicats.



À l'Université de Montréal, les premières initiatives substantielles en éducation des adultes remontent à 1952, année de la création du Service de l'extension de l'enseignement, destiné aux adultes qui «n'ont pas eu la chance de faire leur cours classique [...] et qui désirent rattraper la formation humaniste du niveau collégial». Des cours d'été sont organisés en lettres et en sciences, qui mènent à l'obtention d'un baccalauréat. En 1974 naît la Faculté de l'éducation permanente (FEP). Son mandat consiste à «préparer l'intégration de l'éducation des adultes aux structures de l'Université et à promouvoir la participation de cette dernière à un régime intégré d'éducation permanente».

## FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Nous avons vu que le gouvernement fédéral a profité très tôt de l'enseignement technique pour s'introduire dans l'éducation, un champ de compétence provinciale. Jusqu'en 1966, le fédéral maintient son influence sur ce secteur par des programmes bilatéraux dans le cadre d'une politique de formation de la main-d'œuvre.

Dans les années cinquante, la formation professionnelle est offerte dans les écoles techniques, les écoles d'arts et métiers, les centres d'apprentissage, les écoles de protection de la jeunesse, les écoles d'agriculture, les instituts familiaux pour les jeunes filles et les écoles professionnelles privées. En 1960, la réforme est totale et le ministère de l'Éducation prend en charge l'enseignement professionnel. La réforme aboutira sept ans plus tard avec le début de l'intégration aux polyvalentes et aux cégeps des instituts de technologie, des écoles des arts et métiers, et de la formation professionnelle dans son ensemble.

## LES ORGANISATIONS SYNDICALES

D'autres intervenant-e-s ont également institutionnalisé leurs pratiques de formation et d'éducation des adultes. Les syndicats, le mouvement coopératif et les organismes privés se sont dotés de nouvelles structures, dont l'un des effets est d'accroître le poids de la bureaucratie. Les syndicats, notamment la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) — l'ancêtre de la CSN —, poursuivent leur action en faveur d'une politique d'accessibilité à

l'enseignement et d'amélioration de l'enseignement technique et spécialisé; ils intensifient également leur travail d'éducation auprès de la classe ouvrière.

C'est ainsi que la CTCC se dote en 1948 d'un service d'éducation dont les réalisations seront nombreuses : écoles d'action ouvrière, ateliers de travail en éducation, bulletin d'éducation, bureau d'études du crédit et du budget familial, bureau d'études scientifiques du travail, bureau de formation économique et centre de documentation. Après avoir réclamé la gratuité de l'instruction publique, la CSN s'intéresse à partir des années soixante à l'éducation des adultes, qui doit permettre à ceux qui le désirent d'enrichir leurs connaissances.

### UNE FORMATION CULTURELLE PLUS ACCESSIBLE

Dans les années soixante, il y a transformation marquée des pratiques sociales. Dans le domaine culturel, le Québec vit une période d'effervescence du cinéma, de la télévision, de la chanson et de la littérature. Très longtemps réservées aux milieux bourgeois, les activités culturelles deviennent accessibles à de plus larges couches de la population. Le développement des bibliothèques et la programmation de la radio et de la télévision en matière d'éducation constituent des exemples éloquentes du souci de démocratiser la culture.

Le Québec accusait aussi un important retard dans l'organisation des bibliothèques : au début des années soixante, il se situait au 9<sup>e</sup> ou 10<sup>e</sup> rang des provinces canadiennes, d'où un effort massif du gouvernement du Québec. S'il est impensable de créer une bibliothèque dans chaque village, il est tout aussi inadmissible que les populations éloignées des grands centres ne puissent bénéficier de ce service. Aussi a-t-on imaginé une nouvelle formule, la Bibliothèque centrale de prêt (BCP), un organisme régional créé par le ministère des Affaires culturelles et chargé d'offrir un service itinérant de bibliothèque et de documentation dans les municipalités de moins de 5 000 habitant-e-s.

*À l'Université de Montréal,  
les premières initiatives  
substantielles en éducation  
des adultes remontent à 1952  
et c'est en 1974 que naît la  
Faculté de l'éducation per-  
manente (FEP).*

En 1953, une nouveauté technologique, la télévision, vient bouleverser les modes de vie et de pensée. Jusqu'à ce moment, c'est la radio qui avait accompli le travail d'éducation de masse. L'introduction de la télévision dans chaque foyer comporta un impact considérable sur la formation de tous les Québécois-es. La télévision a été un outil qui a permis à la société québécoise de se donner une définition renouvelée de son identité collective. Le nouveau média est aussi, dès le départ, un instrument d'ouverture sur le monde. Une émission comme *Point de mire*, animée par René Lévesque à partir de 1955-1956, constitue un véritable cours de sciences politiques, de sociologie et de géographie.

### L'ÉDUCATION POPULAIRE

Alors que le réseau public d'éducation des adultes se développe, les années soixante sont également témoin d'expériences menées hors des cadres institutionnels. Les groupes populaires renouent ainsi avec d'anciennes pratiques.

C'est à Montréal que sont apparus les premiers comités de citoyens, en réaction à l'inertie des élus municipaux à l'égard de problèmes urbains comme le logement, les loisirs, la santé, les services municipaux et l'éducation. Dès les années soixante, les groupes populaires vont amorcer une réflexion sur la nature de l'éducation. Jusque là, c'est par l'action que se faisait la formation. Progressivement, les pratiques se transforment et l'on investit davantage dans l'éducation et la formation des membres des organisations populaires. C'est ce que fait, par exemple, le Centre de formation populaire (CFP), qui offre à ses membres, essentiellement des gens des couches populaires, des séances de formation, des débats, des journées d'étude, des ressources documentaires. Le CFP est devenu progressivement un pôle de référence et de réflexion pour plusieurs groupes. ■



## RECORD DU MONDE AU CEP SUM

LE CENTRE SPORTIF  
LE PLUS COMPLET  
OUVERT AU PUBLIC



DÉCOUVREZ  
ET PROFITEZ  
GRATUITEMENT  
DU CEP SUM LES:

**5 ET 6 OCT.**

VISITES GUIDÉES  
DÉMONSTRATIONS  
ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  
INITIATION, ETC.

Passez à l'action!



INFORMATION:  
343-6150



Université de Montréal  
Services aux étudiants  
Service des sports

# La loi 32 : MACES s'affranchit de l'université McGill!

Un jugement de la Cour supérieure a eu pour effet de remplacer par un régime de droit le paternalisme qui gouvernait jusqu'ici les relations entre la McGill Association of Continuing Education Students (MACES) et l'Université McGill. Dans l'injonction permanente qu'il a accordée à l'Association étudiante le 18 juin dernier, le juge Jean Crépeau a ordonné à l'établissement de mettre un terme au gel des avoirs bancaires et cotisations de la MACES, qui était ainsi privée de ressources financières depuis mars 1991. L'Université devra également remettre à l'Association des sommes de 29 837 \$ et 39 221 \$, qui lui appartiennent. Plus important encore, ce jugement touche l'ensemble du mouvement étudiant québécois en confirmant l'autonomie dont jouissent les associations étudiantes accréditées selon la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants*, la loi 32.

Fondée en 1985, la MACES est l'équivalent de l'AGEEFEP à l'Université McGill, où elle regroupe la clientèle de l'éducation permanente. Dans ses premières années d'existence, l'Association dépendait étroitement de l'Université, notamment parce qu'elle n'était pas incorporée en vertu de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, ce qu'elle fit le 27 septembre 1989. Environ un an plus tard, une majorité de membres décidaient de franchir une autre étape vers l'autonomie complète en votant majoritairement pour que la MACES présente une requête en accréditation et s'abrite sous le parapluie de la loi 32.

## L'AUTONOMIE DES ASSOCIATIONS

Ces deux décisions se sont avérées heureuses, comme le démontrent les propos du juge Crépeau : « Avant 1989, cette procédure [la perception et la remise des cotisations étudiantes] s'effectuait suivant la convention du 20 décembre 1985, sur une base volontaire et conventionnelle. Depuis l'incorporation de

l'Association, la loi confère à MACES inc. son autonomie administrative, et l'accréditation, le droit de recevoir les cotisations perçues par l'Université. Dans l'opinion du Tribunal, l'incorporation et l'accréditation de MACES inc. mettent donc fin à l'administration par l'Université McGill des fonds qu'elle percevait pour l'association des étudiants. L'Université McGill ne conserve donc plus que le rôle de percepteur puisque, selon l'article 55 [de la loi 32], elle doit remettre tous les fonds perçus à l'association incorporée et accréditée. »

## MCGILL TIRE LA PREMIERE SALVE

Fait à noter, le jugement du juge Crépeau découle d'une initiative de l'Université elle-même, qui réclamait de la Cour supérieure qu'elle déclare illégal le règlement de perception des cotisations de la MACES, ce qui aurait soustrait l'Université à l'obligation de lui remettre les cotisations de ses membres.

Il faut expliquer ici que les membres de la MACES avaient décidé en majorité de porter la cotisation étudiante de 5 \$ à 7 \$ lors d'un référendum tenu entre le 15 et le 26 octobre 1990, une décision qu'avait d'ailleurs entérinée le Conseil des gouverneurs de l'établissement le 28 janvier 1991. Quelques mois plus tard, l'Université changeait cependant son fusil d'épaule et invoquait que le règlement adopté par référendum était illégal parce qu'il ne prévoyait pas de modalités de remboursement de la cotisation étudiante, tel que le stipule l'article 52 de la loi 32. MACES, incidemment, a remédié à cette lacune lors d'un autre référendum tenu le 12 avril dernier.

## TOUT A COMMENCÉ DANS UN BAR...

Mais quelle mouche a donc piqué les dirigeant-e-s de l'Université pour qu'ils écrasent de tout leur poids l'association étudiante, avec l'objectif évident de la paralyser, sinon de la détruire?

## CLAUDE GARON

Comme dans un film de catégorie B, tout a commencé dans la pénombre d'un bar, le bar de la MACES pour être plus précis, qui loge dans l'édifice qu'occupe l'association étudiante, rue Peel. Initialement réservé aux seuls étudiant-e-s de McGill, le lieu s'est ultérieurement ouvert au public — sans que l'Université ait pu s'y opposer — lorsque l'association étudiante a obtenu un permis à cette fin. Le beau temps venu, sur une terrasse plus ou moins improvisée, quelques fêtards donnent des coups de gueule et, qui sait, se vident la vessie sur les parterres avoisinants; les voisins, eux, se plaignent du bruit et du remue-ménage; quant aux dirigeant-e-s de l'Université, ils fulminent.

Première offensive : invoquant la situation financière peu reluisante de la MACES, l'Université lui impose une forme de tutelle et soumet ses états financiers à l'œil expert des vérificateurs. L'initiative tourne court : dans leur rapport du 6 août 1990, comme le rappelle le juge Crépeau, « les vérificateurs concluent à l'absence de tout reproche dans la gestion des fonds de l'Association et lui donnent, à toutes fins pratiques, un blanc-seing ».

À peu près à la même époque, l'Université mène des offensives sur deux autres fronts, d'abord à la Régie des permis d'alcool du Québec, à qui elle demande de révoquer ou de suspendre le permis de la MACES, ensuite à la Cour supérieure, à qui elle demande d'annuler le bail de l'immeuble de la rue Peel, qui la lie à la MACES. Ces deux causes n'avaient pas encore été entendues au moment du jugement Crépeau.

De guerre lasse, l'Université a donc recouru aux grands moyens en mars 1991 en gelant tous les avoirs de l'association. Le Tribunal a cependant décidé que cela était illégal : « Permettre à McGill de conserver les fonds perçus serait l'autoriser à se faire justice à elle-même pour exercer des pressions sur le règle-

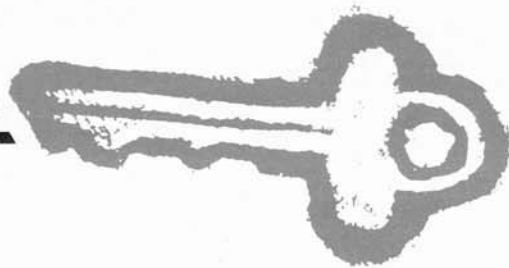
ment du litige du bar en particulier. Le litige concernant le permis d'alcool et l'occupation de l'immeuble sont des instances engagées devant les tribunaux qui sont indépendantes de la présente affaire», écrit le juge Crépeau.

### **SUR LE FRONT POLITIQUE**

Il va de soi que le mouvement étudiant québécois a suivi de près toute l'affaire. La fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) — l'AGEEFEP est membre des deux organisations — ont joué la corde politique en protestant avec véhémence auprès du recteur de McGill, M. David L. Johnston, et en réclamant l'intervention de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M<sup>me</sup> Lucienne Robillard. Pour la FEUQ, notamment, la bataille judiciaire engagée par McGill n'a jamais eu qu'un seul objectif : faire regretter à la MACES d'avoir présenté une requête en accréditation en vertu de la loi 32.

### **MODIFIER LA LOI 32?**

L'on ne saurait clore l'exploration de ce labyrinthe politico-juridique sans dire un mot de la loi 32 elle-même, qui n'a probablement pas d'équivalent dans le monde. Même si l'injonction de la Cour supérieure démontre que les associations étudiantes ont tout intérêt à demander l'accréditation sous l'empire de la loi 32, l'usage a fait la preuve qu'elle contient de nombreuses failles et imprécisions qui font les délices des avocats. Pour avoir étudié très soigneusement la question, la FEUQ a d'ailleurs soumis un projet de loi refondue à la ministre Robillard. Au moment d'écrire ces lignes, dans les derniers jours de juillet, l'on ignorait si la ministre inclinait ou non à ouvrir cette boîte de Pandore. ■



# **OFFREZ-VOUS UN CONSULTANT !**

• **FACILITE**  
LES MÉTHODES D'ÉTUDE

• **AMÉLIORE**  
LES CHANCES DE SUCCÈS  
AUX EXAMENS

• **RATIONALISE**  
L'EMPLOI DU TEMPS

• **APPRIVOISE**  
L'UTILISATION DE  
L'ORDINATEUR

• **DÉVELOPPE**  
LES MÉTHODES DE LECTURE  
ET DE MÉMORISATION

• **RAFFINE**  
LES MÉTHODES DE RÉDACTION

• **DIRIGE**  
LES TRAVAUX D'ÉQUIPE

• **AUGMENTE**  
LES CAPACITÉS  
INTELLECTUELLES

**LE CAHIER  
DE MÉTHODOLOGIE**

4<sup>e</sup> ÉDITION



Université du Québec à Montréal

EN VENTE DANS LES MAGASINS SCOLAIRES

# CHANGER D'ORIENTATION: DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

**Refaire — ou tout simplement faire — un choix de carrière peut s'avérer une expérience extrêmement éprouvante pour les nerfs de quelqu'un qui ignore par où commencer. Les statistiques tendant à démontrer que la majorité des gens changeront au moins deux fois de carrière au cours de leur vie, mieux vaut prévenir que guérir.**

Etre systématique, voilà l'important! La première étape de toute démarche d'orientation consiste à cerner le plus exactement possible qui on est, ce que l'on aime et ce que l'on déteste, ses aptitudes, ses valeurs et ses objectifs de vie. L'on peut alors commencer à explorer les différents groupes de professions afin de trouver celui ou ceux qui nous conviennent le mieux. Après cela, on passe en revue toutes les professions de ce secteur, une par une, en notant les avantages et inconvénients qu'elles présentent pour soi. On consolide alors ses choix en consultant, au besoin, les gens qui travaillent dans ces secteurs, on s'engage dans des activités bénévoles qui nous donneront des indications supplémentaires sur nos goûts et aptitudes, on consulte un ou plusieurs orienteurs — en s'assurant de prendre certaines précautions — et le tour devrait, en principe, être joué.

Plusieurs brochures et livres sont offerts présentement sur le marché pour ceux et celles qui désirent approfondir ce qui vient d'être dit. Nous ne répéterons pas inutilement ici ce qu'ils pourraient vous apprendre. En revanche, nous vous donnerons des conseils additionnels puisque les livres ne disent malheureusement pas tout.

## **VOUS N'ÊTES PAS STATIQUE**

Vos goûts et vos valeurs sont appelés à changer avec le temps et vous n'y pouvez rien à moins, bien sûr, de décider de cesser d'évoluer. Votre mission consiste donc à essayer de faire le meilleur choix en fonction de ce que vous êtes maintenant. Essayer d'imaginer qui vous serez et ce que vous voudrez dans 10 ou 20 ans est impossible.

## **LE CHOIX IDÉAL N'EXISTE PAS**

La carrière prestigieuse, passionnante et fortement rémunérée, pour laquelle vous avez un talent tel qu'il vous sera possible d'atteindre une renommée mondiale moins d'un an après la fin de vos études tout en vous laissant le choix de vos horaires, beaucoup de temps libre et la possibilité de prendre des vacances quand vous le désirez, cette carrière-là n'existe pas.

Le choix idéal qui comblerait tous vos désirs et aspirations n'existe pas non plus. Dans la vie, heureusement ou malheureusement, rien n'est blanc, rien n'est noir. Votre tâche consiste tout simplement à trouver la bonne nuance de gris, c'est-à-dire la possibilité qui comblera vos besoins les plus importants.

N'oubliez pas que, si une carrière prend beaucoup de place dans une vie, elle vous laisse quand même du temps libre qu'il vous est loisible de consacrer à d'autres intérêts. Dans le même ordre d'idée, il est possible, et parfois même nécessaire, à certaines personnes de mener deux carrières de front. Ne l'oubliez pas si deux de vos principaux intérêts semblent se contredire lors d'un choix d'orientation.

**LOUISE CASAVANT**

## **LES RÉSULTATS SCOLAIRES NE DISENT PAS TOUT**

C'est vrai, vos résultats scolaires peuvent vous en apprendre sur vos points forts et vos points faibles. Cependant, prenez note que de faibles résultats dans une matière donnée ne signifient pas nécessairement que vous devriez éviter toutes les professions qui s'y rattachent: vous pouvez avoir eu des professeurs dont la tête ne vous revenait pas et qui vous ont fait détester cette matière dès le départ sans raison valable; leur façon d'enseigner entraine peut-être en conflit avec votre profil d'apprentissage (voir *Cité éducative*, janvier-février 1991), qui peut par ailleurs se développer; vous êtes peut-être un passionné-e qui ne peut rien faire sans réelle motivation et vous n'en avez tout simplement pas trouvée jusqu'à maintenant pour vous décider à étudier cette matière. Allez-y donc prudemment dans l'analyse de vos relevés de notes.

## **LES STATISTIQUES MENTENT**

Les statistiques ne sont que des indices d'une tendance. Elles peuvent être erronées et elles sont incapables de dire ce que sera demain, demain étant fait de bien des choses qu'elles ne peuvent mesurer. Beaucoup de ceux et celles qui ont fait un choix de carrière fondé sur des statistiques tendant à démontrer que les emplois dans un domaine étaient légion et qu'il en serait de même pour plusieurs années ont eu à s'en mordre les pouces. Prenez également conscience que, même si un secteur offre encore de bonnes possibilités d'emploi à la fin de vos études, vous ne tiendrez pas le coup très longtemps si votre choix ne correspond pas à vos intérêts, vos aptitudes ou vos besoins.

## **APPROFONDIR UN CHOIX**

Il existe plusieurs façons de tester un choix de carrière avant de se lancer dans les études qui y conduisent. Ainsi, en allant voir sur place et en posant des questions aux gens qui pratiquent déjà le métier, l'on apprend souvent des choses que l'on ne pourrait connaître autrement.

Le bénévolat est aussi un moyen concret de tâter le terrain afin de vérifier ses aptitudes. Par exemple, les centres d'écoute pour personnes en difficulté constituent une excellente occasion de vérifier un intérêt pour la psychologie ou la relation d'aide. Les stations de radio, de télévision ainsi que les journaux communautaires recourent souvent à des journalistes, chercheurs, animateurs et assistants-réalisateur·s bénévoles. Dans certains cas, l'on vous offrira même de courtes séances de formation à un prix minime.

Il y a même des emplois rémunérés qui permettent d'atteindre le même objectif. Ainsi, un poste de préposé·e aux bénéficiaires ou de préposé·e en physiothérapie dans un hôpital, une clinique médicale ou un centre d'accueil teste l'intérêt pour des carrières en sciences infirmières ou en physiothérapie.

## **DE NOUVEAUX PROGRAMMES À CHAQUE ANNÉE**

Évitez d'être borné : ce n'est pas parce que, il y a quatre ou cinq ans, vous avez passé au peigne fin toutes les techniques enseignées au collégial sans rien trouver à votre goût que vous devriez rejeter d'emblée un éventuel retour au cégep. En effet, de nombreux programmes de formation professionnelle voient le jour chaque année. Consultez la documentation disponible, vous verrez bien.

## **CHOISIR OÙ ET COMMENT ACQUÉRIR UNE FORMATION**

Il n'y a pas que les circuits collégial et universitaire. De nombreuses formations professionnelles s'acquièrent ailleurs et autrement. Ainsi, il est possible d'accéder, entre autres, au graphisme, à la photographie professionnelle, à la décoration intérieure ou au dessin de mode par des cours dans des écoles privées. Les métiers de mannequin, agent de voyages, agent d'immeubles, massothérapeute, fleuriste, ne s'apprennent tout simplement pas au cégep ou à l'université. D'autres métiers, notamment ceux liés aux communications — chercheur·se, journaliste, animateur, relations publiques —, s'apprennent aussi sur le tas. Gardez l'œil ouvert pour éviter de perdre temps, énergie et argent. Demander aux étudiant·e-s des renseignements sur les cours qu'ils suivent dans différents établissements ne peut pas nuire.

## **FAIRE APPEL AUX PROFESSIONNELS... AVEC PRUDENCE**

Les orienteur·e-s possèdent en général une foule de renseignements que vous pourriez difficilement trouver autrement ou alors seulement au prix de longues et pénibles recherches. Ils sont formés pour vous aider à vous orienter et certain·e-s sont incroyablement doués pour ce faire.

Si tel est le cas, pourquoi se méfier d'eux? Pour plusieurs bonnes raisons. Des orienteur·e-s qui ont dit à des étudiant·e-s qu'ils feraient tout aussi bien d'arrêter leurs études à la fin du secondaire parce qu'ils n'avaient pas la capacité d'aller plus loin, alors que ces mêmes étudiant·e-s se sont rendus à la maîtrise sans problèmes majeurs, ça s'est déjà vu. Des orienteur·e-s qui ont juré que les techniciens de laboratoire médical ne faisaient rien d'autre qu'introduire une éprouvette à une extrémité d'une machine et noter les résultats à l'autre extrémité, ça s'est également vu et entendu. On pourrait continuer ainsi très longtemps.

Il s'agit de comprendre que les orienteur·e-s sont des êtres humains et qu'ils jonglent avec une foule de renseignements qui changent continuellement. Certains sont compétents, d'autres non. La majorité d'entre eux s'y retrouvent sans doute très bien, sauf que la moindre de leurs erreurs peut être extrêmement lourde de conséquences pour vous. Il est donc préférable d'en consulter au moins deux afin de comparer les renseignements recueillis avant de prendre toute décision.

Il faut également savoir que, si leurs tests d'aptitudes sont parfois amusants et révélateurs, il ne s'agit toujours que de tests, d'ailleurs toujours contestés par quelqu'un d'autre. À vous d'utiliser votre bon sens pour juger des résultats. En 10 mots comme en 100, prenez tout ce qui peut vous aider, mais rien au pied de la lettre. Vérifiez tout et demeurez vigilant.

## **IL N'Y A PAS QUE DEUX PLUS DEUX QUI FONT QUATRE**

Enfin, il faut éviter d'être trop restrictif. Voir sa demande d'admission refusée dans un programme ne signifie pas automatiquement qu'il faille tout abandonner.

Ainsi, un refus en physiothérapie ne vous empêche pas d'aller chercher une formation professionnelle en massothérapie, en relaxation, en thérapie par le mouvement et en bien d'autres domaines connexes. Si vous cherchez juste un peu, vous vous rendrez compte que, même sans être physiothérapeute, vous pourriez ouvrir une clinique de physiothérapie et même poser tous les gestes d'un physiothérapeute, puisque seul le titre de cette profession est protégé. Il ne s'agit certes pas de vous inciter à prendre des initiatives qui demandent des connaissances que vous ne possédez pas, mais de vous faire comprendre qu'il y a des ouvertures dissimulées un peu partout et que ces ouvertures peuvent parfois compenser pour une porte qui se ferme. Bonne chance! ■

## LE PROGRAMME PELO :

POUR MIEUX APPRENDRE LE FRANÇAIS,  
CONNAÎTRE SA LANGUE MATERNELLE

« **E**n écoutant parler les gens de ce pays», comme dirait Yves Duteil, l'on constate rapidement, du moins à Montréal, que la langue de chez nous est teintée de toutes sortes d'accents plus exotiques les uns que les autres. Des accents qui n'ont rien à voir avec celui du Bas-du-Fleuve. La nécessité d'intégrer les immigrant-e-s à la société québécoise en favorisant l'apprentissage du français est devenue, ces dernières années, un sujet qui soulève les passions. Aussi étonnant que cela puisse paraître, le ministère de l'Éducation tente de faciliter cette intégration depuis 1977 par... l'enseignement des langues d'origine!

Pour de plus en plus de jeunes néo-Québécois, en effet, la langue de chez nous, c'est le portugais, l'espagnol, le cambodgien et neuf autres langues étrangères qui sont enseignées dans les écoles du Québec dans le cadre du Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO).

## UN OUTIL D'INTÉGRATION

En 1990-1991, près de 6 000 élèves du primaire et du secondaire à travers la province étaient inscrits aux cours du PELO, à raison de 150 minutes par semaine, pendant les heures de classe ou après l'école. De ce nombre, plus du tiers fréquentait la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), où un élève sur trois est un néo-Québécois.

Selon M<sup>me</sup> Simone Azzam, conseillère à l'Office des relations interculturelles de la CECM, ce programme de plus en plus populaire peut servir d'outil

## SYLVIE FILIATRAULT

d'intégration en «amortissant» le choc culturel des jeunes allophones, qui se sentent valorisés dans leur école parce qu'on y enseigne leur langue maternelle et qui ont ainsi de meilleures chances de réussir... en français.

En 1987, 10 ans après l'entrée en vigueur du programme, la CECM, en collaboration avec le Patronat italo-canadien pour l'aide aux immigrants, organisait un colloque sur le PELO. Au cœur des discussions : l'intégration des jeunes néo-Québécois. L'on y apprenait que «... de nombreuses recherches effectuées notamment aux États-Unis, en Suède et au Canada, tendent à démontrer que, d'une part, la consolidation de la langue d'origine facilite de façon sensible l'apprentissage de toutes les matières, y compris celle de la langue seconde, et que, d'autre part, la valorisation et l'acceptation de la culture des jeunes immigrant-e-s par l'école qui donne ces cours a un effet thérapeutique et sécurisant sur l'élève. L'enfant dont les expériences antérieures sont valorisées est fier de ses origines tout en étant conscient de sa double appartenance au pays d'origine et au pays d'accueil. Il jouit alors d'un meilleur équilibre affectif qui va lui permettre une intégration harmonieuse à l'école et à la société d'accueil.»<sup>1</sup>

Déjà en 1980, une recherche<sup>2</sup> menée à Montréal auprès d'élèves italo-phones du primaire avait démontré que les enfants qui utilisaient l'italien, en plus de la langue d'enseignement, réussissaient

mieux les épreuves de français ou d'anglais oral et écrit et qu'ils étaient mieux adaptés sur le plan social que ceux qui utilisaient uniquement la langue d'enseignement. Rien ne permettait donc de croire, selon ces résultats, que l'apprentissage de la langue maternelle s'effectuait au détriment de la langue de l'école.

En 1985-1986, la CECM effectuait à son tour une étude afin d'évaluer le rendement scolaire de ses élèves inscrits au PELO. L'enquête révéla qu'en français, ceux-ci obtenaient une moyenne de 73,6 % alors que la moyenne des groupes était de 73,4 %<sup>3</sup>.

VERS UNE ÉDUCATION  
INTERCULTURELLE

Apprendre sa langue d'origine pour mieux apprendre le français? L'idée semble avoir fait son chemin, mais elle a rencontré beaucoup de sceptiques en cours de route et elle continue d'avoir des détracteurs. À l'heure où la forte concentration des allophones dans certaines écoles peut paraître menaçante, M<sup>me</sup> Azzam reconnaît que l'apprentissage du français par l'apprentissage de la langue maternelle, «c'est pas évident». «Les Québécois, explique-t-elle, se sentent parfois menacés et même insultés parce qu'on enseigne la langue d'origine à des élèves qui ne maîtrisent pas le français. Au début, le programme a dû faire face à une forte opposition, qui est devenue par la suite une sorte de résignation indifférente. Aujourd'hui, le PELO suscite de plus en plus d'intérêt parce qu'on commence à se rendre compte qu'il peut aider l'enfant.»

1. LATIF, G. «L'enseignement des langues d'origine à l'école publique et à l'école communautaire (PELO/PLE)». In : *Actes du colloque sur le Programme d'enseignement des langues d'origine : 10 ans après*, 2 mai 1987, CECM, p. 23.

2. BHATNAGAR, J. «Linguistic behaviour and adjustment of immigrant children in French and English schools in Montreal». *International Review of Applied Psychology*, 1980.

3. AZZAM, S. et G. GLOBENSKY. *Description du rendement scolaire des enfants inscrits au PELO*. Bureau de l'accueil et de l'admission, CECM, 1987.



## TOUR DE BABEL RUE DARLINGTON

Cet intérêt a d'ailleurs incité le ministère de l'Éducation, il y a deux ans, à ouvrir les portes du PELO à tous les élèves. Parce qu'il est de plus en plus question de mesures visant à promouvoir l'«éducation interculturelle». L'on veut ainsi privilégier l'interaction, les échanges, et prévenir l'isolement, la marginalisation des communautés ethniques.

Le PELO, enfin, favorise un rapprochement entre les parents allophones et l'école, rapprochement qui est parfois difficile pour les immigrant-e-s qui ne parlent pas la langue de l'école. Les enseignant-e-s du PELO, souligne d'ailleurs M<sup>me</sup> Azzam, servent parfois d'intermédiaire entre l'école et les parents, de pont entre deux cultures. Le PELO constitue de ce fait un service généralement fort apprécié à la fois des écoles et des parents. ■

11 h 30. La cloche retentit. Les enfants se bousculent dans les couloirs de l'école. Pour les uns, c'est la ruée vers la cafétéria. Pour Tomás, Teresa, Dao et Marie-Eve, c'est l'heure de la leçon d'espagnol.

À l'école primaire Félix-Leclerc, rue Darlington, au cœur du quartier Côte-des-Neiges, les allophones forment plus de 85 % de la clientèle scolaire. Le PELO existe ici depuis cinq ans. L'on y enseigne aujourd'hui l'espagnol, l'arabe, le cambodgien, le laotien et le vietnamien.

Ce midi, Juanita fait la classe à deux groupes d'élèves âgés de six à neuf ans. Dans l'un, que de jeunes allophones dont la langue maternelle est l'espagnol; dans l'autre, des enfants qui parlent le français, le roumain, le portugais, le vietnamien, et qui se débrouillent déjà fort bien en espagnol après seulement quelques mois de cours.

Le PELO a attiré très peu de francophones jusqu'à présent, note la principale de l'école, M<sup>me</sup> Andrée Brassard-Beaulieu. Elle espère toutefois que cette situation se corrigera dans les années à venir parce que «dans la société qui se dessine, parler plusieurs langues sera un sérieux atout. Les enfants allophones, poursuit-elle, seront polyglottes, ou du moins bilingues, et les francophones risquent de prendre un certain recul.»

M<sup>me</sup> Brassard-Beaulieu compte d'ailleurs parmi ceux et celles qui souhaitent vivement voir le programme se poursuivre et prendre de l'expansion. Elle constate que le PELO a permis de créer un climat de confiance avec les parents non francophones et de favoriser ainsi leur participation à la vie de l'école.

Midi. Le premier cours d'espagnol est terminé. Tomás, Teresa et les autres cèdent la place à leurs camarades du deuxième groupe. Rendez-vous demain, même heure, même classe. ¡Hasta mañana, Juanita!

# sac

**CINÉ-CAMPUS  
TOUS LES MERCREDIS SOIRS  
VOYAGES CULTURELS :  
NEW YORK, TORONTO  
CONCERTS  
73 ATELIERS**

**Inscriptions :  
16 au 20 septembre 1991,  
9h30 à 20h  
2332, boul. Édouard-Montpetit  
2<sup>e</sup> étage, porte C-2521  
(argent comptant et cartes de crédit)  
Demandez notre programme  
Service des activités culturelles  
343-6524**

**LE SAC, UNE FOISON  
D'ACTIVITÉS CULTURELLES**



Université de Montréal  
Services aux étudiants  
Service des activités culturelles

**INVESTISSEZ  
DANS DE BONNES  
ACTIONS**

**URGENT  
BESOIN D'ARGENT  
CAMPAGNE DE  
FINANCEMENT 1991**



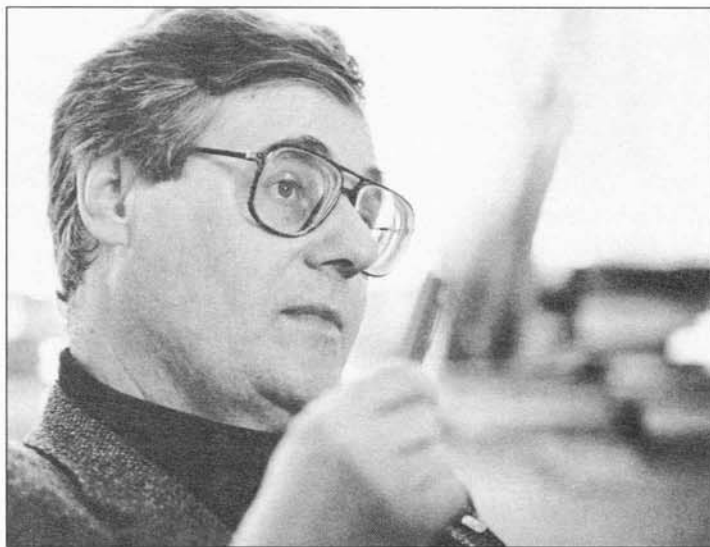
La Société canadienne  
de la Croix-Rouge

Division  
du Québec

## ANDRÉ D. BANDRAUK,

**Attention! Attention! Le chimiste au milieu de ses éprouvettes disparaît et le scientifique diseur de bonne aventure n'existe plus. Tenez-vous bien : la nouvelle vague de chercheurs ne met plus les pieds dans le laboratoire, elle jongle plutôt avec les incertitudes.**

**E**n avril dernier (*Cité éducative*, vol. 6, n° 4), nous vous faisons connaître le professeur André D. Bandrauk ainsi que la théorie du chaos. Nous sommes allés le rencontrer à son bureau du Département de chimie de l'Université de Sherbrooke pour en sa-



## LE JONGLEUR CATHODIQUE

voir plus. Là-bas, les clichés à l'égard de la science ont fait la culbute : « Dans les vieux bouquins de science, on peut lire que la physique, la chimie et la biologie sont des sciences exactes. Alors, les profanes croient qu'un de ces jours nous allons tout prédire. Mais nous, les scientifiques, nous nous sommes aperçus qu'il y a une limite à ce que l'on peut faire. Il faut réaliser que la complexité des systèmes qui nous entourent est telle que, dans plusieurs cas, on ne peut faire de prédictions valables. Quand on entend dire à gauche et à droite que la science peut régler tous les problèmes, c'est faux. On ne peut pas tout détailler avec une précision infinie, c'est impossible. »

## UN CHERCHEUR RECONNU

Le professeur Bandrauk sait de quoi il parle. Né à Berlin en 1941, il acquiert la citoyenneté canadienne en 1956. Ses études l'amènent à fréquenter l'Université de Montréal ainsi que le prestigieux Massachusetts Institute of Technology (MIT). Vingt ans plus tard, le docteur Bandrauk se retrouve couvert de bourses,

de mentions honorifiques et de prix. En fait, son curriculum vitæ est une véritable kermesse de réalisations scientifiques. Jusqu'à maintenant, avec plus de 100 publications à son actif, André D. Bandrauk a enrichi le milieu scientifique d'une meilleure compréhension du monde des molécules. « On en est rendu, dit-il, au point où la théorie des systèmes dynamiques nous dit que ça ne vaut pas la peine d'essayer de faire des calculs de très grande précision. Malgré les hautes performances des ordinateurs modernes, la nature intrinsèque des lois physiques et mathématiques nous fait pénétrer dans le régime du chaos, de l'aléatoire, où ça prendrait une précision infinie pour prédire quoi que ce soit. L'exactitude n'est plus une vertu. Il faut maintenant fonctionner à l'intérieur d'une marge d'erreur. Les profanes s'imaginent que l'on connaît tout exactement et nous prennent pour des prophètes. Pourtant, nous sommes limités dans notre compréhension. Nous sommes obligés de travailler avec ces limites mathématiques. »

Un tel constat éclaire la scène scientifique d'une tout autre lumière et provoque l'écroulement d'une partie de notre univers idéologique, mais ce n'est pas tout, comme l'explique le professeur Bandrauk : « La théorie du chaos, c'est curieux. Mathématiquement, celle-ci nous dit qu'un système chaotique est totalement aléatoire, donc qu'il devrait être incontrôlable, incompréhensible. En revanche, grâce à des calculs numériques, l'on trouve qu'à l'intérieur d'un tel système il y a une petite fraction du comportement qui n'est pas laissée au hasard. Cela est difficile à concevoir. Ainsi, dans un système complètement chaotique, il y a tout de même des aspects qui sont contrôlables. Ce sont des aspects que l'on cherche à mieux comprendre. Prenez par exemple l'être humain. D'un point de vue mathématique, par la complexité de son arrangement d'atomes et de molécules, c'est un système complètement chaotique, un véritable fouillis. Pourtant, nous fonction-

JEAN-CLAUDE SABOURIN



nons d'une manière tout à fait régulière. Ce que l'on ne comprend pas, c'est comment il se fait que c'est la portion organisée d'un système chaotique qui émerge. Un autre exemple, la météo. Si j'essaie de prédire très exactement la température qu'il fera demain à 9 h, j'en serai totalement incapable, car la marge d'erreur est trop grande. Cependant, je peux prédire avec certitude qu'il ne neigera pas à la fin de juin. En effet, si je regarde ce système de façon très très détaillée, c'est le fouillis, je ne comprends rien. Néanmoins, malgré sa complexité, il y subsiste des vestiges de régularité. C'est ce qui est fascinant.»

Encore une fois, la science a le don de nous émerveiller et de susciter en nous des interrogations qui sont à la frontière de la philosophie.

### CHERCHER ET ENSEIGNER

Le d<sup>r</sup> Bandrauk enseigne la chimie depuis presque 30 ans et il est professeur à l'Université de Sherbrooke depuis 1970. La rumeur veut qu'il soit du genre «apprécié par les étudiants» malgré la complexité du contenu de son enseignement. Il nous en parle : «Grâce aux expériences où l'on soumet des molécules à de fortes décharges de rayon laser, on s'est aperçu que les lois dont on se servait, des lois que j'enseigne souvent, ne marchent plus. On évolue tellement vite maintenant qu'à tous les 10 ans il faut changer les concepts, du moins les raffiner ou les rendre plus généraux pour qu'ils permettent de prédire des phénomènes plus vastes. L'avantage du professeur-chercheur, c'est de toujours être à jour quant aux nouveaux concepts. À l'université, il y a cet éternel débat entre l'enseignement et la recherche. Pourtant, en science, c'est très difficile d'être à jour si on ne fait pas de recherche. Cela nous permet, dans nos cours, d'aller au-delà du bouquin.»

Par conséquent, selon le d<sup>r</sup> Bandrauk, la qualité de l'enseignement dans une université devrait correspondre à la qualité de la recherche qu'on y effectue. Dans le cas particulier de la chimie, qu'en pense M. Bandrauk? «L'Université de Sherbrooke, rappelle-t-il, est un jeune établissement. En conséquence, la recherche qui s'y déroule est toujours à la frontière de l'inédit. Notre université

## LE MONDE DES MOLÉCULES

Les recherches du d<sup>r</sup> Bandrauk portent plus précisément sur le comportement des molécules soumises à de très fortes décharges de rayon laser. Le professeur et ses collaborateurs ont découvert qu'il était possible de briser une liaison chimique entre deux atomes grâce au rayon laser.

Concrètement, cela veut dire qu'il serait possible de couper sélectivement des liaisons chimiques dans une molécule. Ces coupures permettraient d'obtenir de nouvelles molécules plus rapidement que par les méthodes classiques. En d'autres termes, le laser jouerait le rôle de catalyseur pour des réactions chimiques, c'est-à-dire qu'il faciliterait une réaction chimique en rendant vulnérables certaines liaisons de la molécule à l'égard d'agents chimiques extérieurs.

Avant d'arriver à ce résultat, les scientifiques devront mieux connaître la distribution de l'énergie dans la molécule ainsi que l'effet du rayon laser sur cette distribution. C'est précisément ce à quoi travaille M. Bandrauk.



est un chef de file en chimie. Nous ne sommes cependant pas seuls; en ce moment, l'Université de Montréal fait des progrès énormes. En tant que professeur, cela me réjouit. À mon avis, ces deux universités seront au premier plan au Québec pour les 10 prochaines années. Je ne suis toutefois pas partisan et, dans 10 ans, ce sera peut-être au tour de l'UQAM de prendre la relève. Ce serait d'ailleurs souhaitable.»



### LE NEZ SUR L'ÉCRAN

Quand on demande à M. Bandrauk s'il fréquente encore les laboratoires de type classique, la réponse est négative. Il n'y a là rien de surprenant : de plus en plus, les chimistes travaillent devant un écran cathodique et un clavier d'ordinateur. «Je ne vais plus au laboratoire; mon laboratoire, c'est l'ordinateur. Celui-ci est capable de traiter des informations sur des milliers d'atomes ou molécules. J'ai un ordinateur IBM avec une mémoire de 128 millions de bits; si, pour décrire le comportement d'un atome, j'ai besoin de 10 variables, je peux décrire le comportement d'un système de un million d'atomes, mais pas un système de 100 millions d'atomes. L'ordinateur est donc lui aussi assujéti aux limites mathématiques. Il permet tout de même d'établir les balises d'erreurs dans lesquelles nous devons travailler et de construire des modèles plus compliqués, plus précis. D'ailleurs, d'année en année, la puissance des ordinateurs augmente, ce qui va faciliter notre tâche dans l'avenir.»

Le comportement collectif des atomes, ce grand fauve, ne se laisse pas apprivoiser facilement. Avançant prudemment dans la cage, les scientifiques tentent d'en percer le mystère. «Pour comprendre la vie, poursuit M. Bandrauk, il faut comprendre la complexité, même si l'on sait que notre compréhension est limitée. Il n'y a pas de doute dans l'esprit des scientifiques que l'on finira par connaître les lois régissant le comportement d'une molécule d'un organisme vivant. Cependant, le comportement collectif des molécules responsables de la vie est complètement différent de celui des molécules isolées. Il importe donc de découvrir les lois fondamentales des propriétés collectives des atomes ou molécules. Il ne faut jamais oublier que 10 000 électrons se comportent comme un tout de 10 000 électrons et l'étude des comportements collectifs des particules infimes est une toute nouvelle science.»

À vrai dire, cet article est un bien mince tour de piste pour exprimer les fondements d'une nouvelle science. L'on peut cependant être confiants que les acrobates des mathématiques et les équilibristes de l'informatique sauront découvrir d'autres secrets de l'univers. «Il y aura des surprises», conclut le d<sup>r</sup> Bandrauk.



# EXPÉRIENCE DE VIE,

# ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS MÊLEZ-VOUS DE VOS ÉLISEZ VOTRE REPRÉSENTANT

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

### SAMEDI, 16 NOVEMBRE

- Inscription
- Ouverture
- Adoption des règles de procédure
- Rapport du comité des mises en candidature
- Amendements aux statuts
- Affaires académiques
  1. Politique sur la reconnaissance des acquis
  2. L'enseignement postsecondaire dans le Québec de demain
- Affaires étudiantes
  1. Représentativité de l'AGEEFEP dans les instances de l'U. de M. et de la Fep.
  2. Affiliation nationale

### DIMANCHE, 17 NOVEMBRE

- Services aux étudiants
  1. Participation à la gestion des SAE
  2. Café étudiant de l'AGEEFEP (*La Brunante*)
  3. Services alimentaires (*Versabec*)
- Élection des représentant-e-s étudiants aux conseils de programmes de la FEP
- Rapport de la Commission sur l'organisation des ressources humaines de l'AGEEFEP
- Rapport des vérificateurs comptables pour les années 1989, 1990 et 1991
- Prévisions budgétaires pour 1991, 1992 et 1993
- Élection des membres du comité exécutif
- Élection des membres du conseil de direction
- Clôture

Dans la vie, il n'y a que deux choix : ou bien on s'occupe soi-même ou alors on laisse les autres décider à sa place. Entre le 10 septembre et le 17 novembre, un délégué-e de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de l'éducation permanente (AGEEFEP) se présentera dans votre classe pour élire votre représentant-e au 4<sup>e</sup> congrès biennal de l'Association, le 17 novembre, au pavillon Jean-Brillant, sous le thème *Expérience de vie des acquis*. En plus de participer au congrès, le délégué-e de classe devra présenter les étudiant-e-s au Conseil de programme.

Élire son représentant-e de classe, c'est choisir de s'occuper de ses propres affaires, c'est participer à la vie démocratique de son association et défendre le droit des adultes à l'éducation permanente!

## LE CONGRÈS EST SOUVERAIN!

Pourquoi vous faut-il être présent au congrès? Parce que c'est la vie de l'Association. Entre autres responsabilités, le congrès :

- Définit les orientations, priorités et politiques de l'Association pour les prochaines années.
- Approuve le budget et la cotisation des membres.
- Élit les dirigeant-e-s de l'Association.

## PRENEZ LE POUVOIR, ÉLISEZ VOTRE REPRÉSENTANT-E DE CLASSE

Note : Le congrès se tient pendant deux jours, dans la fin de semaine du samedi 16 au dimanche 17 novembre 1991. Les repas du midi sont payés par l'Association au samedi soir. Sur réservation (842-3678), il est également possible de réserver un espace gratuit de garderie. Enfin, les membres qui désirent travailler à l'Association sont les bienvenus.

# RECONNAISSANCE DES ACQUIS

## DE LA FEP : AFFAIRES! -E DE CLASSE

me de ses affaires,  
et le 15 novembre,  
s de la Faculté de  
ur vous inviter à  
se tiendra les 16 et  
vie, reconnaissance  
présente ses  
re appelé à re-

nême de ses  
liante et c'est

instance souveraine

les deux prochaines

e du 16 et du 17  
qu'un goûter le  
obtenir un service  
anisation du congrès

### 1 COMITÉ DE SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

Le comité de synthèse des propositions reçoit et rédige les propositions qui seront soumises au congrès. Le comité est formé par le Conseil de direction de l'AGEEFEP 45 jours avant la tenue du congrès. Tout membre de l'Association, c'est-à-dire tout étudiant-e inscrit à la Faculté de l'éducation permanente, peut soumettre des propositions 60 jours avant le congrès. Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante :

**AGEEFEP**  
Secrétariat général  
Comité de synthèse des propositions  
C.P. 6128, succ. A  
Montréal (Québec)  
H3C 3J7

### 2 COMITÉ D'AMENDEMENTS AUX STATUTS

Le comité d'amendements aux statuts prépare les propositions d'amendements aux statuts de l'AGEEFEP qui seront soumises au congrès. Le comité est formé par le Conseil de direction 90 jours avant la tenue du congrès. Tout membre de l'Association peut soumettre des propositions d'amendements ou d'ajouts aux statuts 60 jours avant le congrès. Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante :

**AGEEFEP**  
Secrétariat général  
Comité d'amendements aux statuts  
C.P. 6128, succ. A  
Montréal (Québec)  
H3C 3J7

### 3 COMITÉ DES MISES EN CANDIDATURE

Le comité de mises en candidature est formé par le Conseil de direction 60 jours avant la tenue du congrès. Le comité reçoit les candidatures aux cinq postes du comité exécutif :

- Président-e
- Secrétaire général
- Vice-président-e aux affaires académiques
- Vice-président-e aux affaires étudiantes
- Vice-président-e aux services aux étudiants

Le comité s'assure que les candidat-e-s sont disposés à accepter le poste et il communique au congrès les noms de tous les candidat-e-s. Le président-e du comité des candidatures est désigné par le Conseil de direction.

Tout membre désirant occuper un poste au comité exécutif peut soumettre sa candidature par écrit en précisant le poste qu'il convoite. Toute mise en candidature doit porter le nom, le code permanent et la signature de cinq membres (proposeurs) de l'Association. Le tout doit être envoyé à l'adresse suivante :

**AGEEFEP**  
Secrétaire général  
Comité des mises en candidature  
C.P. 6128, succ. A  
Montréal (Québec)  
H3C 3J7

Tout membre peut également poser sa candidature directement sur la planche du congrès. Enfin, pendant les deux jours du congrès, le comité reçoit les candidatures aux dix postes de directeurs et de directrices du Conseil de direction de l'Association.

# Montréal: alerte aux décibels !

Un bruit de fond de plus de 85 décibels (dBA) huit heures par jour et des sons impulsionnels, c'est-à-dire de courte durée mais puissants, car ils atteignent des crêtes de 120 dBA et sont les plus dommageables pour l'oreille, voilà un univers sonore dangereux. C'est pourtant le lot de beaucoup de travailleurs en usine. «Près de 60 % des travailleurs du Québec doivent subir une surdose de décibels et il n'y a pas de volonté gouvernementale d'abaisser les niveaux sonores en milieu de travail», affirme M. Raymond Hétu, directeur du Groupe d'acoustique de l'Université de Montréal (GAUM). «Pourtant, ajoute-t-il, la technologie existe pour réduire le bruit à la source; malgré tout, dans certaines usines, on installe des machines plus performantes et plus bruyantes. Tout ce qu'on dit aux ouvriers, c'est de porter leurs protecteurs auditifs.»

GILLES TRUDEAU



**O**r, même dans des conditions idéales, les protecteurs auditifs atténuent les niveaux sonores de 12 à 13 décibels tout au plus, ce qui est loin de solutionner le problème. Ces protecteurs sont de surcroît mal adaptés à la forme de l'oreille, et les bouchons coupe-bruit qu'on insère dans l'oreille peuvent causer des otites externes.

«Affectés à des tâches aliénantes, explique M. Héту, les travailleurs en usine vont souvent se munir d'un baladeur pour contrer le bruit ambiant. Dans certains milieux de travail, quelqu'un est même chargé de cocher le nom de ceux et celles qui recourent à cette pratique. Plus tard, on leur dira : "Ce n'est pas tant l'usine qui a causé votre surdité, mais le baladeur que vous avez porté toutes ces années à votre poste de travail."»

Selon M<sup>me</sup> Louise Getty, responsable du programme de réadaptation des travailleurs atteints de déficience auditive, la surdité est la maladie professionnelle parfaite : elle ne laisse aucune cicatrice, elle survient sans que l'on s'en rende compte et, surtout, personne ne veut en parler. Pour elle, c'est justement là le nœud du problème : «La perte auditive est associée au vieillissement, au fait d'être moins performant. C'est presque une maladie honteuse! À preuve, ces deux travailleurs qui ont voyagé ensemble pendant 15 ans, qui habitaient la même rue et qui se sont rencontrés chez le spécialiste pour se dire : "Toi ici!" Le plus grand obstacle à l'abaissement des niveaux sonores en milieu industriel, ce sont paradoxalement les travailleurs eux-mêmes parce qu'ils n'osent pas se plaindre à la direction. Ils vont minimiser le problème ou le nier carrément, ou encore tourner toute l'affaire en dérision. Ce n'est pas facile d'admettre qu'on commence à devenir sourd à 30 ans. Surtout si l'on sait que cela provient de son milieu de travail et qu'il faudra bien y retourner malgré tout demain matin.»

À propos du programme qu'elle dirige, Louise Getty précise qu'il « *vise à fournir un soutien psychosocial au travailleur souffrant de déficience auditive de même qu'à sa conjointe. C'est une approche qui comporte la participation d'une personne proche. Un problème de*

surdité entraîne toujours un problème de communication, et ce sont inmanquablement les membres de l'entourage immédiat qui s'en aperçoivent les premiers.» C'est le problème bien connu de la télévision trop forte ou encore la difficulté à entendre en milieu bruyant.

### **L'EFFET PROFESSEUR TOURNESOL**

«Il entend bien ce qu'il veut entendre, il entend tout croche!» Voilà le type de commentaire que doivent endurer les travailleurs lorsque les pertes fréquentielles affectent la perception même des sons de la voix, qui oscillent entre 500 et 4 000 hertz. Le seuil d'audition est alors diminué, ce qui a comme consé-

### **DIRE HAUT ET FORT QU'ON ENTEND MAL**

Le programme que dirige M<sup>me</sup> Getty vise à sensibiliser les gens à toute la technologie qui pourrait leur venir en aide : une prothèse auditive ou un amplificateur pour le téléphone, par exemple. Mais ce n'est pas là le plus important : «Nous travaillons surtout sur l'affirmation et sur le développement de stratégies de communication. La personne malentendante doit dire qu'elle entend mal quand elle va au restaurant, pour éviter qu'on pense qu'elle est bête ou butée.» Un infirmier attaché au CLSC des Prés bleus, à Roberval, a même lancé un programme de sensibilisation sur la déficience auditive dans les services

#### **NIVEAU SONORE dBA BRUITS REPRÉSENTATIFS**

<b>120</b>	Décollage d'un avion à réaction
<b>110</b>	Marteau piqueur, scie mécanique
<b>100</b>	Scie ronde, planeur
<b>90</b>	Tondeuse, moteur hors-bord
<b>80</b>	Mélangeur, aspirateur, séchoir à cheveux
<b>70</b>	Lave-vaisselle
<b>60</b>	Lessiveuse, sècheuse, hotte
<b>50</b>	Conversation entre deux personnes
<b>40</b>	Réfrigérateur
<b>20</b>	Tic-tac d'une montre, chuchotement
<b>0</b>	Seuil d'audibilité

#### **ÉCHELLE DE MESURE DES NIVEAUX DE BRUIT EN DÉCIBELS PONDÉRÉS A (dBA)**

quence une moins bonne sélection des fréquences, d'où la difficulté à comprendre les conversations en milieu bruyant, à table par exemple. Certains travailleurs se sentent ainsi coupés de leur famille. Les enfants ne viennent plus à eux. La tristesse s'installe et même la dépression. Etre aveugle prive une personne des objets alors qu'être sourd l'isole des gens. Les conjointes se plaignent que leur mari ne veut plus sortir, qu'il vieillit. L'on assiste même à des divorces.

publics comme les banques et les bureaux de postes en donnant de courtes séances de formation aux employé-e-s. Le résultat a été surprenant selon M<sup>me</sup> Getty : «Les malentendants sont plus à l'aise et ils n'ont pas l'impression qu'on les prend pour des demeurés.»

Fait à noter, ce programme n'est pas encore accessible en milieu industriel, mais des négociations sont en cours avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail et avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Des préposé-e-s seront formés dès cet automne.

## UNE ALARME DE RECU

Chantale Laroche, également du GAUM, travaille pour sa part depuis plusieurs années sur une alarme sonore pour les camions. «En 20 ans, explique-t-elle, on a enregistré 22 décès de travailleurs qui n'avaient pas entendu l'alarme de recul à cause de pertes fréquentielles. En utilisant des modèles mathématiques basés sur nos connaissances de l'oreille interne, nous avons donc mis au point une alarme qu'entendent la plupart des travailleurs exposés à un niveau donné de bruit. Le logiciel que nous avons conçu nous permet de créer un bruit perceptible par tous, même ceux qui ont subi une perte auditive. Nous travaillons en ce moment en collaboration avec l'École Polytechnique afin de rendre notre logiciel plus convivial.»

## UN APPAREIL D'AUDIOMÉTRIE

Le GAUM s'intéresse aussi aux méthodes d'évaluation audiométrique, qui ne tiennent pas compte de l'effet de masque, c'est-à-dire du bruit de fond. Ainsi, les évaluations en chambres acoustiques, qui sont par définition exemptes de bruit, s'effectuent dans des conditions parfaites qui correspondent peu à la réalité d'un milieu de travail. Le GAUM a donc créé un appareil qui évalue la perte auditive réelle en milieu bruyant. Ce procédé serait tout à fait révolutionnaire et, à ce que l'on sache, il n'aurait jamais été réalisé ailleurs.

## LE BALADEUR

Les travailleurs d'usine ne sont cependant pas les seuls à vivre des agressions sonores. Ainsi en est-il des utilisateurs de baladeurs, un appareil devenu très populaire dans les années quatre-vingt. Le Groupe d'acoustique de l'Université de Montréal s'est donc également intéressé à cette question et a interviewé une cinquantaine de personnes, un échantillonnage insuffisant du point de vue méthodologique, mais qui a tout de même permis de tirer des conclusions intéressantes.

L'on a d'abord constaté que la majorité utilisait le baladeur plus d'une heure par jour; le tiers, plus de trois heures par jour et un certain nombre, plus de quatre heures. Le volume choisi spontanément par 46 % des usagers était supérieur au volume moyen, soit plus de cinq sur dix; certains l'écoutaient même au volume maximum. Un tiers des personnes interrogées rapportait des problèmes liés à la fatigue auditive, soit des sifflements, une sensation d'oreille bouchée ou de sons feutrés. Le phénomène de fatigue auditive se manifeste chez tous les adeptes qui règlent leur appareil au volume maximal. C'est que l'écoute à plein volume engendre une perte auditive de 15 à 45 dBA à hautes fréquences après deux heures d'utilisation. Si cette exposition est répétée, la perte auditive prendra la forme d'une fatigue chronique de l'oreille.

Le risque d'atteinte permanente de l'audition est d'autant plus élevé que l'utilisation du baladeur est régulière, voire quotidienne. Les modèles de moins bonne qualité ont le désavantage de devoir être écoutés à un niveau de décibels élevé, au moins 70 dBA, soit un seuil bien supérieur à une conversation normale. Quant aux baladeurs plus dispendieux à l'achat, ils offrent une gamme d'écoute plus étendue, mais, surtout, ils permettent une excellente écoute à partir de seulement 45 dBA.

## LES RISQUES D'ACCIDENTS

L'on s'imagine souvent que les gens frappés par une voiture alors qu'ils portaient un baladeur écoutaient leur appareil à plein volume. Ce n'est pas toujours le cas. Le son émis par le casque d'écoute occupe en fait toutes les cellules sensorielles, ce qui empêche de capter d'autres signaux sonores à moins qu'ils ne soient plus intenses.

En milieu urbain, l'on peut facilement trouver des situations de 80 à 85 dBA. Pour étouffer le bruit ambiant, il faut porter le nombre de décibels à au moins 90 ou 95 dBA. À un tel niveau sonore, l'usager est en situation de surdité totale : il n'entendra pas le bruit du passage d'un camion ni même son alarme de recul, il demeurera insensible au klaxon d'une automobile et ne percevra

## L'OREILLE

Imaginez une vague, celle de l'onde sonore qui déferle sur la cochlée et emprunte l'itinéraire suivant : pavillon de l'oreille, conduit auditif, tympan, chaîne des osselets, fenêtre ovale et organe de Corti. Ce dernier est doté de 15 000 cellules ciliées qui transmettent au cerveau tout l'agame des sons.

L'oreille interne est comme un sac rempli de liquide qui s'agitte sous l'impulsion d'un son. Les osselets, composés du marteau, de l'enclume et de l'étrier, transmettent l'impulsion sonore, qui sera interprétée dans l'oreille interne. Les cellules ciliées de l'organe de Corti assurent toute la subtilité de la transmission pour peu, bien sûr, que la délicate mécanique soit en parfait état.

pas la sirène d'une ambulance. Même dans le cas où la musique reproduite par les écouteurs ne constitue pas une barrière acoustique étanche, la capacité de l'utilisateur du baladeur à définir la provenance du signal sonore se trouvera fortement diminuée. Par exemple, à un niveau d'écoute de 75 dBA, l'on pourra vraisemblablement entendre le klaxon d'une voiture à 15 mètres, mais l'on ignorera la provenance du son, d'où un temps de réaction plus long. «Malgré nos recommandations aux fabricants, note M. Héту, ceux-ci n'ont pas limité le nombre de décibels. L'on estime pourtant que, à partir du niveau cinq, il commence à y avoir danger. Malgré nos lettres à Consommation et Corporation Canada, les fabricants n'ont rien fait pour protéger les usagers.»

## UNE ERGONOMIE DOUTEUSE

Pour l'ergonomie des appareils, il faudra également repasser. La plupart des appareils ne comportent même pas de cran d'arrêt pour empêcher la molette de passer de 5 à 10 en une fraction de seconde. Un faux mouvement et voilà l'agression sonore. La plupart des lésions de la cochlée surviennent en effet à la suite d'une exposition subite et intense à un bruit élevé. À bon entendre, salut! ■



# SOCP : un léger redressement financier

**N.D.L.R. :** Dans le numéro de mars-avril 1991 de *Cité Éducative*, le journaliste Gilles Trudeau faisait état du désarroi des dirigeant-e-s et du personnel du Service d'orientation et de consultation psychologique (SOCP). En raison d'une sérieuse crise financière aux Services aux étudiants, le SOCP se voyait dans l'obligation de refuser des centaines d'étudiant-e-s en quête de services. M. Trudeau fait ici le point.

«Malgré que notre budget ait été majoré de 14 %, nos ressources humaines n'ont pas vraiment augmenté depuis l'an dernier. Au lieu d'être en déficit de 150 000 \$, nous opérons maintenant en situation d'équilibre budgétaire.»

En faisant le point sur la santé de son service, M. Claude Pratte, directeur du Service d'orientation et de consultation psychologique (SOCP), dit espérer

**GILLES TRUDEAU**

qu'il pourra mieux répondre à la demande au cours de l'année 1992-1993. Pour cette année, le SOCP est toujours privé des deux personnes et demie qu'il lui faudrait pour ne plus refuser d'étudiant-e-s.

La situation demeure également inchangée pour les locaux, jugés trop exigus.

«Nous avons quatre locaux au Centre communautaire, de rappeler M. Pratte, mais nous sommes en négociations avec le Centre d'emploi du Canada pour qu'il déménage dans ce même édifice. Ça nous permettrait de centraliser toutes nos activités ici. Nos bureaux sont utilisés jusqu'à 21 h chaque jour. Nous n'avons aucune flexibilité d'horaires. L'augmentation de la cotisation étudiante nous a à peine permis de renflouer un peu nos coffres. Les cotisations étudiantes n'avaient pas bougé depuis 1976.»

Le SOCP puise à trois sources de financement : la subvention du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, qui est indexée annuellement; la cotisation étudiante, qui a été majorée cette année de 4 \$ à 4,75 \$ par unité de cours, ainsi que la somme de 10 \$ par

séance exigée des étudiant-e-s qui consultent un spécialiste du SOCP. Or, toujours selon M. Pratte, les revenus n'ont pas augmenté en termes réels, et il n'est pas question de majorer le tarif de consultation de 10 \$, ce qui pourrait réduire l'accessibilité aux services.

## L'APPORT DES BABY-BOOMERS

La crise financière des SAE est par ailleurs liée à un phénomène démographique, comme le rappelle M. Pratte : «Au début des années quatre-vingt, nous avons pu maintenir nos services à cause de l'augmentation de la clientèle étudiante. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, elle est presque stable et l'effectif étudiant augmentera tout au plus de 1 % cette année. L'Université va même geler les salaires pour l'année en cours. Si les étudiants savaient ce qu'on fait avec leur argent, ils rechigneraient moins sur la hausse des cotisations. Il faut dire que tout est arrivé en même temps, y compris la hausse des frais de scolarité. En ce qui concerne la gestion, nous fonctionnons presque comme une entreprise privée. Nous avons une des meilleures gestions parmi les universités canadiennes.» ■

## SERVICE DE SANTÉ



*De tout, tout près... la santé en +*

### ● CLINIQUE MÉDICALE

Médecine générale : consultations d'urgence, chirurgie mineure, premiers soins, consultations médicales, examens gynécologiques, dépistage MTS, désensibilisation aux allergies, etc.

Médecine spécialisée : consultations en dermatologie, hypertension artérielle, médecine interne, orthopédie, santé mentale.  
Rendez-vous et information : 343-6452

### ● SANTÉ PRÉVENTIVE

Cette année, deux campagnes de prévention sont mises de l'avant : celle MTS-SIDA où différentes activités sont prévues en cours d'année, et celle Nutrition dont les activités se déroulent en mars, mois de la nutrition.

Information : 343-6111, poste 1774

L'Ambulance Saint-Jean offrira cette session des cours en secourisme et en réanimation cardiorespiratoire.

Information : Ambulance Saint-Jean 842-4801

### ● NURSING

Distribution d'information sur différents sujets, traitements, test de grossesse (urine), vaccination et Santé-Voyage.

Information : 343-6505

### ● NUTRITION

Consultation individuelle, sur rendez-vous.

Information : 343-6452

Sessions de groupe pour les personnes ayant des problèmes de poids ou de comportements alimentaires. 3 sessions de 10 rencontres (septembre, janvier, avril).

Information : 343-6456

### ● SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Radiologie, physiothérapie, laboratoire. Information : 343-6513

# CISM : des débuts très prometteurs

*Le propos y est parfois fumeux et les transitions boiteuses, pour paraphraser une pub-maison très sympathique. N'empêche, pour s'être fait un devoir cet été de se brancher pendant quelques jours sur CISM, au 89,3 de la bande MF, Cité éducative a entendu là de la musique qui tourne peu ou pas ailleurs. Si bien que le devoir de la fonction s'est mué en plaisir de la découverte. «La plus grande radio étudiante francophone en Amérique du Nord», comme le dit aussi la pub, a bel et bien décollé. Sur notre photo, prise à l'inauguration officielle de CISM, le représentant de l'AGEEFEP au conseil d'administration de la station, M. Ange Langlois, s'entretient avec le maire de Montréal, M. Jean Doré. Comme cotisant-e-s à la radio étudiante de l'U. de M., les étudiant-e-s de la FEP peuvent bien sûr soumettre des projets d'émission. Les intéressé-e-s n'ont qu'à communiquer avec l'AGEEFEP au numéro 842-3678.*



Université de Montréal  
3200 Jean Brillant  
local 2200  
tel: 343-2313

**Prêt garantie  
du  
gouvernement  
disponible**



## Promotion de la Rentrer

venez nous voir pour plus d'informations  
BM et une marques déposé de International Business Machines inc.



Université de Montréal  
3200 Jean Brillant  
local 2200  
tel: 343-2313

**Prêt garantie  
du  
gouvernement  
disponible**



## Promotion de la Rentrer

venez nous voir pour plus d'informations  
Le logo de Apple est une marques déposé de Apple Canada Inc.



Tous les cours de la FEP à Québec sont dispensés au collège Saint-Charles Garnier.

## L'AGEEFEP à Québec

Comme toute l'Association, qui prépare le 4<sup>e</sup> congrès biennal, prévu pour les 16 et 17 novembre, le Conseil régional de l'AGEEFEP à Québec connaîtra un automne effervescent. Tournée des classes oblige, car les étudiant-e-s de la FEP dans la Vieille Capitale devront eux aussi élire les délégué-e-s de classe qui représenteront leurs condisciples à ces assises.

Quelques changements sont par ailleurs survenus au bureau exécutif du Conseil régional depuis notre dernier numéro. Les sièges de M<sup>mes</sup> Michèle Carrier, secrétaire, et Sylvie Ouellet, trésorière, sont en effet devenus vacants. Toutes deux ont sans doute droit à la reconnaissance de leurs pairs pour l'excellence du travail accompli.

Le poste de trésorière a été comblé le 15 mai dernier et la titulaire est M<sup>me</sup> Brigitte Marcotte, qui est inscrite au Certificat de relations industrielles I depuis janvier 1991 et qui a occupé des fonctions similaires dans d'autres organismes. Pour le poste de secrétaire, il y aura élection à l'automne et tous les étudiant-e-s inscrits au hors campus Saint-Charles Garnier ont la possibilité de poser leur candidature.

### L'ÉTÉ AUSSI

Même pendant l'été, le Conseil régional est demeuré actif. Le 17 juin, jour de l'inscription pour le trimestre d'automne, le président Alain Tremblay et son équipe ont accueilli les étudiant-e-s ainsi que les représentant-e-s des certificats Gestion des services de santé, Santé et sécurité du travail et Relations industrielles I. Question de faire connaissance et d'échanger de l'information.

En principe, en principe disons-nous bien, les étudiant-e-s hors campus de l'U. de M. ne devraient plus acquitter la cotisation de 1 \$ pour la radio CISM à compter du trimestre d'automne. Le vice-rectorat à l'administration a donné une assurance en ce sens à l'AGEEFEP. Tous espèrent qu'une amnésie administrative ne s'est pas produite cette fois, comme ce fut le cas au trimestre printemps-été, et que la mesure sera effectivement appliquée.

Notons enfin que le Conseil régional de Québec est davantage présent cette année dans l'agenda *L'indispensable*. L'on y trouvera facilement les coordonnées du hors campus Saint-Charles Garnier.



**LA PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI  
...une mer à boire**

**SCGUM** SYNDICAT DES CHARGÉ-E-S DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL



# 4<sup>E</sup> CONGRÈS BIENNAL DE L'AGEEFEP ÉLISEZ VOTRE DÉLÉGUÉ DE CLASSE!

Dans la période du 10 septembre au 10 novembre, chacune des quelque 400 classes de la Faculté de l'éducation permanente recevra la visite d'un représentant-e de l'AGEEFEP. Le but de l'opération? Élire des délégué-e-s qui représenteront leurs condisciples au 4<sup>e</sup> congrès biennal de l'Association, les 16 et 17 novembre. Est-il besoin de dire que le congrès constitue le fondement même de la vie démocratique de l'AGEEFEP? Ce sont les congressistes qui définissent les orientations et priorités pour les deux années subséquentes, qui votent le budget ainsi que la cotisation étudiante et qui élisent les dirigeant-e-s de l'Association.



*Le Comité exécutif de l'AGEEFEP : Yves Roy, Robert Martin, Ghislaine Chabot, Denis Sylvain et Laurent Spiriti. (photo : René Bouchard)*

**P**our son quatrième congrès biennal — le premier avait été celui de la fondation en 1985 —, l'AGEEFEP a choisi comme thème «Expériences de vie, reconnaissance des acquis». Solidement implantée dans de nombreux pays, la pratique de la reconnaissance des acquis extrascolaires dans le système d'éducation est relativement nouvelle au Québec. Deux textes sont d'ailleurs consacrés à cette question dans les pages 32, 33 et 34. Aussi l'AGEEFEP entend-elle se doter d'une véritable politique en la matière, qu'elle défendra par la suite auprès des universités québécoises.

## **PAS TROP DE DEUX JOURS**

Ce n'est évidemment pas par caprice que le congrès s'échelonne sur deux jours. La matière est en effet trop abondante pour être traitée en une seule journée.

Dans le domaine des affaires académiques, en plus du dossier de la reconnaissance des acquis, les congressistes seront invités à faire le point sur l'évolution de la mission de l'établissement, esquissée il y a un an et demi environ dans le document *L'Université de Montréal vers l'an 2000*. À l'époque de sa publication, ce document avait laissé planer de nombreux doutes sur le sort que réservait l'U. de M. à l'éducation permanente. Qu'en est-il vraiment aujourd'hui? La réponse tient peut-être dans les mécanismes de financement de la Faculté de l'éducation permanente, qui seront scrutés à la loupe. La volonté d'affirmer la présence étudiante aux conseils de programmes et de mieux former les membres de l'Association qui s'acquittent de cette tâche figure également à l'ordre du jour des délibérations.

## **LE MOUVEMENT ÉTUDIANT EN ÉBULLITION**

En ce qui concerne la vie étudiante, il n'est pas exagéré de dire que le mouvement étudiant québécois s'est transformé de fond en comble au cours des deux dernières années (voir textes en p....). La crise du dégel des droits de scolarité et l'échec de la grève étudiante ont pour ainsi dire sonné le glas de l'Association nationale des étudiantes et des étudiants du Québec (ANEEQ) et, parallèlement, favorisé l'émergence de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). Tout en conservant leur pleine autonomie, la FEUQ et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) ont uni leurs forces pour constituer le Mouvement des étudiants et des étudiantes du Québec (MEEQ). L'AGEEFEP, qui était restée en marge



*La Commission des ressources humaines a étudié en profondeur les structures et l'organisation de l'AGEEFEP. Son rapport sera présenté au congrès. (photo : René Bouchard)*

du mouvement étudiant depuis sa fondation, a adhéré temporairement à la FEUQ; c'est au congrès qu'il appartiendra de décider si cette affiliation doit devenir permanente.

D'autres événements importants sont survenus au cours de cette période, dont l'accréditation de l'AGEEFEP selon la loi 32 et la fondation de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), qui réunit les étudiant-e-s de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, de l'Université McGill et de l'Université du Québec à Trois-Rivières, ainsi qu'une nette amélioration des relations entre l'AGEEFEP et la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM).

### **VICTOIRE AUX SAE**

L'AGEEFEP a noté une évolution positive dans un autre secteur qui lui tient à cœur, celui des Services aux étudiants (SAE) (voir texte p...). Depuis des années, l'Association réclamait d'être représentée au comité de direction des SAE ainsi qu'aux comités de gestion qui chapeautent chacun des services. Elle a enfin obtenu gain de cause.

Cela dit, les SAE, qui ont été conçus dans les années soixante, rappelons-le, sont loin de répondre de façon satisfaisante aux besoins de la clientèle de l'éducation permanente; il serait opportun de les étudier en profondeur pour les adapter aux réalités des années quatre-vingt-dix. De même, l'AGEEFEP considère depuis longtemps que la présumée autonomie dont jouissent les étudiant-e-s dans l'administration de ces services est largement factice. Encore là, ce sont les congressistes qui dicteront les politiques futures de l'Association.

### **D'AUTRES DOSSIERS ET LES ÉLECTIONS**

De nombreux autres dossiers seront soumis à l'attention des congressistes : la participation étroite de l'AGEEFEP à la naissance de l'Institut québécois des colloques étudiants (voir textes en p. 36 et 37); l'insatisfaction de la clientèle de la FEP à l'égard des services alimentaires à l'U. de M. (p. 35); l'ouverture longtemps attendue du café-bar de l'Association au pavillon Jean-Brillant; le dépôt du rapport de la Commission des ressources humaines, qui a étudié en profondeur les structures de l'Association, ainsi que l'adoption des états financiers et du budget.

Comme d'habitude, le congrès se terminera par l'élection des dirigeant-e-s de l'Association, dont le mandat vient à échéance à ce moment-là. À l'exécutif, ce sont Robert Martin, président; Denis Sylvain, secrétaire général; Ghislaine Chabot, vice-présidente aux affaires académiques; Yves Roy, vice-président aux affaires étudiantes, et Laurent Spiriti, vice-président aux Services aux étudiants. Les postes au conseil de direction seront également ouverts; ils sont présentement occupés par les personnes suivantes : Michel Bellemare, Sylvain Bourdeau, Jacques Boyer, Jean Denis, Julie Genest, Maurice Gohier, Céline Lambert, Michel Léveillé, Johanne Mercier, Alain Tremblay et Jean-Pierre Vézina.

Tous les membres de l'AGEEFEP ont la possibilité de porter leur candidature à l'un de ces postes et de soumettre au congrès des propositions ou amendements aux statuts. Les modalités pour le faire sont expliquées aux pages 20 et 21.

Notons enfin que les participant-e-s au congrès bénéficieront d'un service gratuit de garderie (prière de réserver à l'avance en composant le 842-3678) et de stationnement, des repas du midi et d'un goûter à la toute fin du congrès. ■

## Mouvement étudiant : entre l'espoir et le doute

En théorie, tous les éléments sont en place pour constituer un mouvement étudiant dynamique : la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) s'est donné une structure originale qui reconnaît trois catégories d'étudiant-e-s — 1<sup>er</sup> cycle, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, éducation permanente — et elle compte près de 100 000 membres, soit davantage que n'en a jamais regroupés toute association étudiante nationale. Toutefois, seul l'avenir dira si l'organisation est en mesure de se doter d'une plate-forme politique crédible et, surtout, si elle a quelque enracinement dans la communauté étudiante, deux conditions essentielles pour influencer sur l'avenir de l'enseignement postsecondaire au Québec, le grand enjeu des prochaines années.

Ce sont les batailles qui redistribuent les cartes politiques, et le mouvement étudiant n'a pas fait exception à cette règle. La lutte avortée contre la hausse des droits de scolarité a pour ainsi dire torpillé l'Association nationale des étudiants et des étudiantes du Québec (ANEEQ), qui portait depuis plusieurs années le drapeau de la cause étudiante. Divisée par des luttes intestines et enfermée dans un discours idéologique peu populaire en cette ère de néo-libéralisme, l'ANEEQ ne s'est jamais remise de cette déconfiture si bien que la FEUQ, qui était jusque-là embryonnaire, en a profité pour occuper le terrain.

### L'AGEEFEP SORT DE L'ISOLEMENT

Traditionnellement, l'AGEEFEP était demeurée totalement en marge du mouvement étudiant. Le nouveau contexte lui a dicté qu'il était temps de rompre cet isolement. En reconnaissant l'existence de trois catégories d'étudiant-e-s, la FEUQ a satisfait une revendication fondamentale de l'AGEEFEP, qui a toujours défendu le caractère distinctif de l'éducation permanente. Aussi l'AGEEFEP a-t-elle adhéré temporairement à la Fédération jusqu'à ce que le congrès décide si cette affiliation doit devenir permanente.

Prise en charge de la revue *Vie étudiante*, lancement du Passeport étudiant, un «guide rabais» offrant des réductions aux étudiant-e-s dans les commerces participants, projets d'acheter une agence de voyages, voire d'instaurer une assurance nationale pour les soins dentaires et optométriques, la FEUQ a visiblement choisi de s'enraciner dans la communauté étudiante en lui offrant des services.

Il reste à savoir ce qu'il adviendra du discours politique de la Fédération, qui, depuis sa fondation, prône le partenariat entre les étudiant-e-s, l'entreprise privée et le gouvernement pour remédier au sous-financement des universités. Or, jusqu'à présent, seuls les étudiant-e-s ont été davantage mis à contribution par une hausse spectaculaire des droits de scolarité. Faute de partenaires, le partenariat ne sera-t-il qu'une chimère, un vœu pieux? Encore là, c'est l'avenir qui donnera la réponse.

CLAUDE GARON

### RAPPROCHEMENT AVEC LA FAECUM

Peu importe les événements ultérieurs, l'adhésion de l'AGEEFEP à la FEUQ a comporté au moins un effet concret : un net réchauffement des relations avec la Fédération des associations étudiantes du campus de l'U. de M. (FAECUM). Depuis la fondation de l'AGEEFEP en 1985, les deux associations s'étaient livrées à une incessante et épuisante lutte de pouvoir, ce qui n'aidait pas à consolider le mouvement étudiant à l'U. de M. En se retrouvant à la même table, à la FEUQ, les deux associations étudiantes ont compris qu'elles avaient toutes deux droit de cité, et qu'il valait mieux collaborer que s'entredéchirer. Les deux associations sont dorénavant mieux en mesure de faire valoir leurs intérêts communs auprès de l'Université.

### LA CRÉATION DE LA FAEUQEP

Joindre le mouvement étudiant québécois n'était toutefois pas suffisant pour l'AGEEFEP, qui, depuis son congrès de fondation, avait le mandat de favoriser la naissance d'un mouvement québécois en éducation permanente. Ce projet s'est finalement concrétisé au cours de la dernière année lorsque l'Association a conclu une entente avec la McGill Association of Continuing Education Students (MACES) pour créer la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP). Quelques mois plus tard, l'Association des étudiants de l'éducation permanente de l'Université du Québec à Trois-Rivières se joignait à la Fédération, et des pourparlers en cours avec d'autres associations universitaires portent à croire que la FAEUQEP regroupera sous peu une

*Au cours des deux dernières années, l'AGEEFEP est sortie de son isolement et elle a joint le mouvement étudiant.*

cinquante de milliers de personnes inscrites dans des programmes d'éducation permanente dans les universités québécoises. La philosophie de base de la Fédération, c'est bien sûr de s'assurer que les politiques gouvernementales et celles des universités elles-mêmes continueront à faire une large place aux personnes du milieu du travail en quête de recyclage, de perfectionnement professionnel, de réorientation de carrière ou d'enrichissement culturel.

#### **DES CONNAISSANCES POINTUES**

Enfin, l'AGEEFEP a maintenu et même développé ses relations avec divers organismes intéressés à l'éducation permanente au cours des dernières années. Elle participe ainsi au colloque annuel de l'Association canadienne de l'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) et elle est devenue cette année membre de l'Institut canadien de l'éducation des adultes (ICEA). L'AGEEFEP suit également de près les activités du Centre de recherche en reconnaissance des acquis (CIRRAc) — cette question est le thème du 4<sup>e</sup> congrès biennal de l'Association — et elle est membre de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) ainsi que de l'Institut québécois des colloques étudiants (IQCE). Toutes ces activités concourent à ce que l'Association demeure à la fine pointe des connaissances en matière d'éducation permanente. ■

## *Au service de l'excellence*



### **Deux cafétérias**

*Nuances*  
(Sciences sociales)

*Resto-campus*  
(Centre communautaire)

Divers services disponibles  
pour groupes d'étudiants

### **Deux restaurants**

*Le Club JB*  
(Anciennement le Cercle)

*Pub 3200*  
(Anciennement Pazelli)

• Neuf comptoirs satellites  
• Service de banquets et  
de réceptions en tous genres

# **343-7678**

**Versabec inc.**

*chef de file en gestion de services alimentaires.*

# La reconnaissance des acquis : Y a-t-il une volonté politique des universités?

Au fil de leurs expériences de vie et de travail, les gens acquièrent un savoir qui est tout aussi valable que celui dispensé par les universités, tel est le principe de base de la reconnaissance des acquis, qui a permis à des milliers de Québécois-e-s de s'inscrire à des études universitaires sans détenir le diplôme généralement exigé. Mais la reconnaissance des acquis, c'est aussi la possibilité de traduire ce savoir en équivalences ou en exemptions, c'est-à-dire en unités de cours (crédits). Pour y arriver sans dévaloriser les diplômes et sans engendrer d'injustices, il importe de créer des instruments de mesure fiables. L'aspect le plus crucial de la reconnaissance des acquis demeure cependant le doute quant à la volonté politique des universités de faire progresser un dossier qui ne coïncide pas nécessairement avec l'orientation élitiste qu'elles semblent vouloir se donner.

Telles sont quelques-unes des conclusions qu'a retenues *Cité éducative* au terme du colloque La reconnaissance des acquis dans les universités québécoises : bilan et prospectives, qui a réuni en mai dernier une trentaine de spécialistes de la question. L'événement était organisé par le Centre d'information et de recherche en reconnaissance des acquis (CIRRAc) dans le cadre du congrès annuel de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS).

### UNE VOLONTÉ GOUVERNEMENTALE

Officiellement du moins, le gouvernement du Québec préconise depuis 1984 la création d'une politique de reconnaissance des acquis à tous les ordres d'enseignement. Le secondaire et le collégial ont consenti des efforts considérables en ce sens, et des milliers d'adultes en ont profité. La situation est cependant bien différente dans les universités, qui jouissent d'une large autonomie à l'égard du gouvernement. Certes, les établissements universitaires admettent depuis

plus de 10 ans des étudiant-e-s qui n'ont pas de diplôme d'études collégiales ou de formation scolaire équivalente pour peu qu'ils puissent démontrer une expérience pertinente, mais la conversion en unités de cours des connaissances liées à l'expérience est beaucoup plus rare et ne s'effectue qu'avec réticence.

### UN FONDEMENT IDÉOLOGIQUE

Pourquoi les universités devraient-elles mettre en œuvre une politique de reconnaissance des acquis? Essentiellement pour favoriser l'accessibilité à l'éducation et l'équité dans une société où le diplôme est la clé d'entrée du marché du travail. Une telle politique éviterait également les pertes de temps et le gaspillage des fonds publics, étant entendu, comme le rappelait l'un des participants au colloque, que la vie est trop courte pour s'astreindre à réapprendre ce que l'on connaît déjà. Les partisans de la reconnaissance des acquis affirment aussi que celle-ci constitue un puissant ferment de transformation des universités, qui attireraient ainsi une nouvelle clientèle très motivée et seraient amenées à créer des programmes mieux adaptés à de nouveaux besoins sociaux. Comme nous le verrons plus loin, il n'est pas évident que les dirigeants des universités partagent cette philosophie.

De plus, selon M<sup>me</sup> Marthe Sansregret, de l'Université de Montréal, la reconnaissance des acquis s'impose dans un monde où la valeur des apprentissages est aussi grande que diversifiée. Les universités, rappelle-t-elle, ne sont plus les seules à offrir une formation de niveau universitaire et il s'agit là d'une caractéristique planétaire dans le «village global» où nous vivons désormais. Une véritable politique de reconnaissance des acquis, croit-elle, devrait comporter les quatre volets suivants: la planification d'un programme de reconnaissance des acquis, l'identification précise des apprentissages, l'évaluation de ces apprentissages et, finalement, l'accréditation de ces mêmes apprentissages.

### COMMENT RECONNAÎTRE LES ACQUIS?

S'entendrait-on sur les fondements philosophiques de la reconnaissance des acquis, encore resterait-il à mettre au point une instrumentation rigoureuse. S'il ne fait pas de doute que les expériences de vie et de travail génèrent des connaissances, encore faut-il déterminer si ces dernières correspondent au contenu d'un cours ou d'un programme particulier pour lequel on demande des équivalences ou des exemptions. De l'avis général, il s'agit là du principal défi des spécialistes qui s'intéressent à la question.

Cela dit, il existe tout de même déjà des instruments qui permettent de valider un certain nombre de cas de reconnaissance d'acquis : le curriculum vitae détaillé incluant des attestations d'emploi et des descriptions détaillées de tâches, le «portfolio», qui est en quelque sorte le bilan complet que fait une personne de ses apprentissages et des objectifs qu'elle poursuit, l'examen écrit, le test d'aptitudes, l'entrevue, la simulation de situations professionnelles, etc.

### CE N'EST PAS UNE PRIORITÉ

Pour que le dossier de la reconnaissance des acquis progresse, encore faut-il la volonté politique des universités. M. Jacques Bachand, de la direction de l'Université du Québec, a quelque peu refroidi l'enthousiasme des participants au colloque en affirmant que cette question ne fait nullement partie des priorités des directions des universités québécoises.

Dans son esprit, la véritable reconnaissance des acquis est celle qui donne des équivalences de cours pour des savoirs acquis hors du système scolaire. Or, rappelle-t-il, les universités éprouvent de plus en plus de réticences à reconnaître le DEC général et le DEC professionnel aux fins d'admission, même qu'elles hésitent à reconnaître les cours dispensés dans d'autres universités. À cela, il faut ajouter la tendance générale à durcir les conditions d'admission et à



resserrer le contenu des programmes, ce qui est incompatible avec la reconnaissance des acquis, qui fait appel à la souplesse. La dispersion de l'autorité en cette matière et le fait que chacun a une opinion différente de l'autre, la très grande indifférence — voire les préjugés — de la machine universitaire ainsi que la pénurie de ressources compétentes constituent, selon M. Bachand, autant d'obstacles qui freinent le dossier. Ce qui lui fait dire que les universités vont certes encourager la poursuite de la recherche en reconnaissance des acquis, mais qu'il ne faut pas espérer de progrès substantiels au cours des 10 prochaines années.

Dans une certaine mesure, ces propos recourent ceux de M<sup>me</sup> Irène Cinq-Mars, du vice-rectorat à l'Enseignement et à la Recherche de l'Université de Montréal. M<sup>me</sup> Cinq-Mars s'est en effet

demandé comment l'on peut concilier la reconnaissance des acquis et l'augmentation de clientèle qui pourrait en résulter avec la volonté de bâtir une grande université de recherche, telle qu'esquissée dans l'énoncé de mission et de priorités institutionnelles *L'Université de Montréal vers l'an 2000*. Tout en admettant que la reconnaissance des acquis est de nature à agir comme un puissant levier de changement dans les universités, M<sup>me</sup> Cinq-Mars croit que cette question ne pourra progresser que si elle est traitée en relation avec la politique d'admission et la persévérance aux études.

Sur ce dernier point, il y a peut-être une lueur d'espoir. M<sup>me</sup> Monique Chaput et M. Sylvain Bourdon, tous deux du CIRRAc, ont étudié le cheminement d'une population d'étudiant-e-s qui se

sont inscrits à l'automne 1985 à un programme de 1<sup>er</sup> cycle de l'Université de Sherbrooke. Confirmant les données de nombreuses autres études, ils ont constaté en premier lieu que les adultes abandonnent davantage leurs études que les étudiants dits réguliers. Pour avoir scruté les antécédents de leur groupe d'étudiant-e-s, ils ont cependant découvert que les adultes qui ont obtenu des reconnaissances d'acquis extrascolaires semblent persévérer davantage dans leurs études que les autres catégories d'étudiant-e-s. Le faible échantillonnage de l'étude ne permet toutefois pas de tirer des conclusions définitives. Il va sans dire que le CIRRAc souhaite voir d'autres universités appliquer ce modèle d'étude à des groupes d'étudiant-e-s suffisamment importants pour que les résultats aient une crédibilité scientifique. ■

## Pratiques d'ici et d'ailleurs

En 1935, bon nombre de professeurs de la Faculté des sciences sociales, arts et lettres de l'Université de Montréal n'étaient pas titulaires d'un doctorat. Aussi l'établissement décida-t-il de remédier à cette lacune par la reconnaissance des acquis : tous les professeurs comptant 10 ans et plus d'ancienneté étaient autorisés à présenter une thèse de doctorat. Quelques années plus tard, la politique se fit même plus généreuse : le doctorat était accordé automatiquement aux professeurs de 15 ans et plus de services.

Cette anecdote rapportée au congrès de l'ACFAS par M. Charles Widmer, de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, illustre que les pratiques de reconnaissance des acquis ne sont pas nées d'hier.

C'est cependant aux États-Unis que l'on doit la création du premier système de reconnaissance des acquis. Cela se passa au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, au moment où il fallait réintégrer à la vie civile des millions de soldats démobilisés. Ces gens ayant

### CLAUDE GARON

réalisé des apprentissages significatifs pendant leur service militaire, il devenait rentable de certifier leur compétence.

Nos voisins américains ont poussé beaucoup plus loin leur réflexion dans les années soixante-dix, si bien qu'ils disposent aujourd'hui de trois systèmes distincts très développés. Le premier autorise les gens à se présenter aux examens du secondaire et du collégial sans avoir suivi les cours. Certaines années, jusqu'à 15 % des diplômés seraient concernés de cette façon. L'American Council on Education a pour sa part créé un système d'unités de cours à l'intention des employé-e-s de l'État, des syndicats et des groupes organisés qui se livrent à des activités sophistiquées d'éducation permanente dans le cadre de leurs fonctions. Il s'agit d'une formation souvent jugée de calibre universitaire. Quant au Council for Adult and Experience Learning, il décerne lui aussi des unités de cours, mais cette fois sur la base du

«portfolio» que lui soumettent les candidat-e-s, le «portfolio» étant un document très détaillé où la personne dresse le bilan complet de ses expériences de vie et de travail et évalue ainsi ses connaissances.

Dans les dernières décennies, la reconnaissance des acquis s'est aussi répandue en Europe. L'Angleterre, l'Écosse, la France, la Belgique et la Suède sont autant de pays qui se sont dotés d'une politique, généralement fondée sur l'émission de titres ou de diplômes.

### AU QUÉBEC

Au Québec, le dossier de la reconnaissance des acquis a pris son envol dans la foulée de la Commission d'enquête sur la formation des adultes, qui a déposé son rapport en 1982, et de l'énoncé politique de 1984 du gouvernement du Québec, qui invitait tous les ordres d'enseignement à se doter d'une politique en la matière. Le mot d'ordre principalement trouvé écho au secondaire et au collégial. C'est ainsi qu'il est

aujourd'hui possible pour une personne d'obtenir son diplôme d'études secondaires en se soumettant aux six examens de 5<sup>e</sup> année du secondaire du ministère de l'Éducation sans avoir suivi les cours. Au collégial aussi il y a eu de nets progrès, comme le démontrent les statistiques de 1988-1989 : cette année-là, 2 100 personnes ont obtenu une reconnaissance d'acquis sous une forme ou sous une autre.

Dans les universités, le dossier traîne cependant de la patte. Certes, depuis une vingtaine d'années, les établissements universitaires admettent des étudiant-e-s qui n'ont pas de DEC ou de diplôme équivalent, mais ils sont beaucoup plus réticents à convertir en unités de cours le savoir issu des expériences de vie et de travail. Faut-il s'en étonner quand l'on sait que les établissements universitaires ont peine à accorder des équivalences pour des cours suivis dans d'autres universités? De plus, relativement peu de candidat-e-s demandent des reconnaissances d'acquis dans les universités et plusieurs facteurs peuvent expliquer cette faible demande: l'ignorance que cette possibilité existe, le doute des candidat-e-s quant à la valeur de leurs apprentissages extrascolaires et la difficulté de déterminer si un savoir acquis par l'expérience correspond exactement au contenu, généralement très précis, d'un cours ou d'un programme.

## L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Si rare soit-elle, la reconnaissance des acquis existe tout de même dans les universités québécoises. Chacun des établissements étant autonome, les pratiques varient d'une université à l'autre et, à toutes fins utiles, aucune ne s'est dotée d'une politique globale sur cette question.

L'Université de Sherbrooke pourrait être la première à franchir un pas décisif en ce sens puisque ses dirigeant-e-s ont l'intention de soumettre à toutes les facultés un énoncé de politique sur la reconnaissance des acquis pour septembre 1992. Il faut dire que cet établissement manifeste un grand intérêt pour l'éducation des adultes depuis de nombreuses années et qu'il a créé un diplôme d'éducateur des adultes dès 1979. De

plus, le Centre d'information et de recherche en reconnaissance des acquis (CIRRAc), le seul du genre au Québec, loge sur le campus universitaire.

## L'UNIVERSITÉ LAVAL

À l'Université Laval, la possibilité d'obtenir une dispense de cours existe depuis 1970. S'il s'agit d'un savoir à caractère «instrumental», la dispense pourra être accordée sans que l'étudiant-e se soumette à un examen. Il peut aussi arriver que l'on demande au candidat-e de présenter un portfolio. Dans tous les cas, la reconnaissance des acquis ne peut s'appliquer que pour plus du tiers d'un programme d'études. En règle générale, comme l'a expliqué un porte-parole de l'établissement, c'est le professeur-e responsable du cours qui rencontre l'étudiant-e et détermine si son savoir équivaut au contenu de son enseignement. En insistant sur le fait que les apprentissages en classe sont formels et facilement vérifiables, alors que ceux issus de l'expérience sont moins précis, l'Université Laval encadre la reconnaissance des acquis dans des limites étroites. Le grand mérite de l'établissement tient sans doute à la publication et la diffusion de brochures sur les principes et pratiques de la reconnaissance des acquis. En dépit de cet effort, la demande des étudiant-e-s est demeurée très faible. Il faut dire que l'Université Laval n'offre pas de programmes de certificats à caractère professionnel comme le font toutes les autres universités francophones et que ces programmes sont probablement ceux qui se prêtent le mieux à la reconnaissance des acquis.

## L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Tout au moins en ce qui regarde l'admission, l'UQAM est largement ouverte à la reconnaissance des acquis. À preuve, à l'automne 1990, 30 % des étudiant-e-s ont été admis sur la base de leur curriculum vitae plutôt que sur leurs diplômes antérieurs. Dans les programmes non contingentés, la politique consiste à laisser la chance au coureur. Qu'en est-il des programmes contingentés? Dans ce cas, les étudiant-e-s sont évalués selon une grille de 50 points,

30 points pour la nature de l'expérience et 20 points pour sa durée. Les étudiant-e-s ont également la possibilité de faire traduire leur savoir extrascolaire en équivalences de cours. Cette responsabilité relevant de chaque module, les modalités sont diverses, mais elles reposent sur le critère suivant : seule l'expérience excédentaire à celle qui a servi à l'admission est prise en considération. L'étudiant-e qui réclame une reconnaissance d'acquis doit aussi présenter un curriculum vitae détaillé, des attestations d'emploi ainsi que des documents témoignant de ses réalisations antérieures. Il y a aussi la possibilité qu'un étudiant-e se soumette à un examen pendant la première semaine du cours pour lequel il demande une équivalence. Faut-il y voir un intérêt marqué de l'UQAM pour la question? Quatre familles de programmes collaborent, sur une base expérimentale, à la mise au point d'une banque de données informatisées contenant les cours de toutes les universités. Cet outil, croit-on, pourrait faciliter la tâche de ceux et celles qui sont chargés d'étudier les demandes d'équivalence.

## L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

À l'Université de Montréal, l'on sait qu'une équipe dirigée par M. Guy Bourgeault, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation, a étudié l'an dernier une centaine de programmes de tous les cycles afin de dresser un bilan des pratiques de reconnaissance des acquis (*Cité éducative*, vol. 6, n° 2). Pour M. Bourgeault, l'article du règlement pédagogique qui autorise l'octroi d'équivalences pour les expériences extrascolaires jusqu'à concurrence de la moitié d'un programme d'études, voire les deux tiers dans les cas exceptionnels, constitue déjà une amorce de politique. Comparativement à il y a 10 ans, M. Bourgeault affirme aussi qu'il n'a noté aucune opposition ou réticence à parler de ce sujet chez les 60 personnes qu'il a rencontrées. La plus grande ouverture à la reconnaissance des acquis se manifesterait dans les programmes professionnels, dans les sciences humaines et sociales ainsi que dans les programmes non contingentés. ■

**S. A. E.**

## Les services alimentaires à l'U. de M., de la chère triste pour les beaux esprits!

«Un muffin aux bleuets avec deux bleuets, est-ce normal?» «Tu mets ta monnaie dans la machine gobe-sous, le café coule... mais il n'y a pas de verre.» «T'arrives du travail, tu veux souper au comptoir satellite et, houps! la grille vient de tomber. Que faire?» «Versabec a-t-elle une compagnie de pâtes alimentaires? Je suis tanné de manger des spaghetti, des rigattoni et des macaroni.» Ces quelques commentaires — parmi de nombreux autres de même nature — sont extraits d'une enquête sur les services alimentaires de l'Université de Montréal menée le printemps dernier par l'AGEEFEP. Les conclusions ne font aucun doute : les beaux esprits sont privés de bonne chère et la clientèle de la Faculté de l'éducation permanente est largement insatisfaite de la qualité des services de Versabec inc., qui exerce le monopole de l'alimentation sur tout le campus.

En six ans d'existence, l'AGEEFEP ne compte plus les doléances de ses membres à ce sujet. Histoire de mettre un peu de viande autour de l'os, pour utiliser une image alimentaire, les troupes de l'Association, questionnaires en main, ont donc sillonné cinq pavillons de l'U. de M. (Pavillon principal, 3200 Jean-Brillant, Marie-Victorin, Marguerite-d'Youville, Strathcona) au cours de la période allant du 2 au 9 avril. Les «sondés» ne se sont pas fait prier pour répondre et commenter : à preuve, 555 questionnaires ont été dûment remplis. Il paraît qu'il en fallait seulement 61 pour constituer un échantillon valide selon un principe de calcul généralement admis en statistique.

### CLAUDE GARON

Si l'on excepte la courtoisie du personnel, considérée excellente-bonne par 62 % des répondant-e-s, la catégorie passable-médiocre l'emporte haut la main à tous les points de vue : 82 % pour les prix, 74 % pour la variété, 67 % pour la qualité, 58 % pour le service des changeurs et 57 % pour la quantité en ce qui concerne les machines distributrices. Ce n'est guère mieux pour les comptoirs satellites : 74 % pour les prix, 73 % pour la variété, 66 % pour les heures d'ouverture, 61 % pour la quantité et 60 % pour la qualité. Qu'en est-il des cafétérias? Sachez qu'il n'y en a qu'une seule, au pavillon Jean-Brillant. Tant pis pour vous si vous faites partie de la majorité et que votre cours est dispensé dans un autre pavillon!

Pour avoir fureté dans d'autres universités, les responsables de l'enquête ont constaté que la chère triste et chère ne constitue pas la voie obligée de l'ascèse intellectuelle. Ils ont découvert par exemple que les prix sont bien plus bas à l'Université de Sherbrooke, dont on nous assure qu'elle subventionne les services alimentaires. C'est exactement le contraire qui a cours à l'U. de M. : le concessionnaire verse une somme importante à l'Université pour conserver le privilège de promouvoir la culture du *junk food*. Quant à l'UQAM, les prix seraient à peu près les mêmes qu'à l'U. de M., mais nos observateurs sont revenus de là en salivant au souvenir du plantureux bar à salades qui leur a fait oublier un instant leur régime des quatre crackelins accompagnant une mince tranche de simili-fromage.

Qu'est-il advenu de cette enquête? Les résultats ont bien sûr été transmis aux «autorités compétentes», comme le dit la formule consacrée. Avec l'espoir, bien mince il est vrai, que lesdites autorités démentiront un credo solidement enraciné dans la culture de l'établissement : l'excellence a ses raisons que l'estomac ne connaît pas. ■

## POUR FAIRE LE POINT

Au Service d'orientation et de consultation psychologique (SOCP), des psychologues, des conseillers d'orientation et des conseillers en information scolaire et professionnelle sont là pour vous aider à faire le point par le biais des services suivants :

- consultations psychologiques
- orientation scolaire et professionnelle
- information scolaire et professionnelle

ET

- des ateliers
- des guides d'autotraitement
- un centre de documentation scolaire et professionnelle
- le bulletin *Vies-à-vies*

ÉGALEMENT  
OUVERT  
AU PUBLIC

### SOCP

Pavillon des Services aux étudiants  
2101, boul. Édouard-Montpetit  
3<sup>e</sup> étage  
(métro Édouard-Montpetit)  
Consultation psychologique et  
orientation :

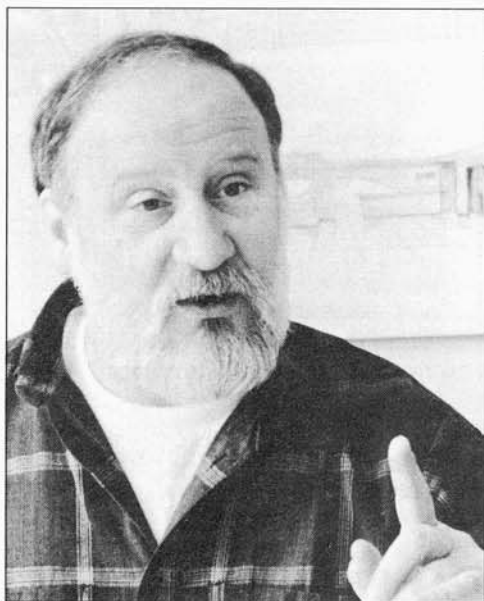
343-6853

Information scolaire et  
professionnelle :

343-7890



Université de Montréal  
Services aux étudiants  
Service d'orientation et de  
consultation psychologique



Le président de l'AGEEFEP, M. Robert Martin, a été étroitement associé à la naissance de l'IQCE

## RECHERCHE ÉTUDIANTE

### Premier colloque de l'IQCE : L'enseignement postsecondaire dans le Québec de demain

**A**u moment où les dirigeants des cégeps et des universités réfléchissent sur la mission et l'orientation des établissements d'enseignement postsecondaire dans le Québec de l'an 2000, il importe d'élargir le débat à de plus grandes couches de la population si l'on veut éviter qu'un enjeu social aussi fondamental que l'éducation soit défini par un petit groupe de personnes. Tel est l'objet du premier colloque que l'Institut québécois des colloques étudiants (IQCE) tiendra les 8, 9 et 10 octobre prochain à l'hôtel Le Méridien, à Montréal. L'événement, qui aura pour thème L'enseignement postsecondaire dans le Québec de demain, réunira plus de 300 participant-e-s, dont la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M<sup>me</sup> Lucienne Robillard, qui prononcera l'allocution d'ouverture.

«Nous savons que la mission de toute université doit être évaluée fréquemment au gré des défis nouveaux, de circonstances ou de préoccupations nouvelles de la société qu'elle prétend servir. Dans cette perspective, nous ne pouvons que saluer les efforts de réflexion et de positionnement des universités québécoises. Mais reconnaître l'utilité de pareille démarche ne signifie pas en accepter ses conclusions, encore moins la soustraire à la discussion. Soulignons que nos réflexions et nos actions sont guidées par deux principes fondamentaux : l'accessibilité à l'université et la qualité de la formation des universités québécoises», lit-on dans un document de l'IQCE.

La petite histoire nous dit que l'Université de Montréal a grandement contribué à lancer ce débat en adoptant, en mars 1990, des priorités institutionnelles et un énoncé de mission sous le titre *L'Université de Montréal vers l'an 2000*. Les dirigeants de l'U. de M. y préconisent de calquer le système québécois sur le modèle américain, où les universités sont hiérarchisées en trois catégories: de grandes universités nationales, centrées sur la recherche et les cycles supérieurs; des universités de centres urbains, dont l'objectif premier est d'assurer l'accessibilité aux études universitaires et où les études de maîtrise sont considérées comme un enrichissement du 1<sup>er</sup> cycle; des universités régionales n'offrant que des études de 1<sup>er</sup> cycle.

L'U. de M. n'est cependant pas la seule à tenter de définir les nouvelles orientations de l'université de demain. C'est ainsi que le recteur de l'Université du Québec à Montréal, M. Claude Corbo, s'est lui aussi livré à une réflexion sur le même thème et que les dirigeants d'autres universités se posent des questions similaires. Le réseau collégial n'échappe pas plus à cette volonté de réforme. À preuve, le Conseil des collèges travaille depuis plusieurs mois déjà à un rapport destiné à la ministre Robillard. Là aussi, le thème est sans équivoque, Vers l'an 2000 : les priorités de développement de l'enseignement collégial.

#### L'AVENIR DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Le concept de l'excellence et le credo de la recherche revenant comme un leitmotiv dans le discours des réformateurs, la tentation est forte de remettre en question la politique d'un large accès aux études universitaires. Il n'a pas échappé à l'IQCE que cela pose la question de l'avenir de l'éducation permanente : «Est-il normal par exemple que certaines universités accordent le baccalauréat par le cumul de trois certificats alors que d'autres établissements s'y refusent? Compte tenu du caractère professionnel de nombreux programmes de l'éducation permanente, serait-il pertinent de créer un nouveau type de baccalauréat pour sanctionner ces études? Quelles facilités offre-t-on aux gens qui détiennent un baccalauréat, qui sont sur le marché du travail et qui souhaitent entreprendre des études de 2<sup>e</sup> cycle? Les universités sont-elles justifiées de déborder de la formation créditée en offrant aux entreprises de la formation sur mesure certifiée par des unités de formation continue (UFC) comme il en existe aux États-Unis? L'éducation permanente reçoit-elle une juste part des revenus qu'elle génère dans les universités? Plus globalement, au moment où les établissements postsecondaires tendent à resserrer leurs conditions d'admission, quel sort réservent-ils à l'éducation permanente?»

## LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

Il est connu que les universités québécoises se considèrent sous-financées et que cette question a probablement servi de déclencheur à la volonté de réforme de leurs dirigeants. En témoignent le dégel des droits de scolarité, les campagnes intensives de souscription auprès des milieux d'affaires et la volonté de faire le pont entre la recherche universitaire et les besoins de l'entreprise privée. Tôt ou tard, comme l'écrit l'IQCE, ce sont les principes mêmes du financement public des universités qui pourraient être remis en cause : « Dès l'instant où serait admis et officialisé le principe que les universités ne donnent pas un enseignement de même niveau, qu'elles ont des vocations différenciées dont témoigneraient la variété et l'ampleur des programmes d'enseignement, alors il va de soi que les formules de financement des universités devraient tenir compte de ces différences au sein du réseau universitaire. Dans cette perspective, le mode de financement actuel, basé sur le nombre de crédits étudiants, devient complètement caduc. »

# L'IQCE : un instrument de réflexion sur l'éducation

En créant au cours de l'été 1990 l'Institut québécois des colloques étudiants (IQCE), un organisme sans but lucratif, le mouvement étudiant s'est doté d'un outil de réflexion et de débats publics sur toutes les questions qui touchent de près ou de loin à l'éducation et à la vie étudiante.

La composition du conseil d'administration de l'IQCE reflète d'ailleurs sa représentativité. Y siègent en effet des délégués des principales associations nationales, à savoir la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), le Regroupement des associations des cycles supérieurs du Québec (RACSQ), la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) ainsi que la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP).

## SEPT ATELIERS

Étudiant-e-s, intellectuel-le-s, professeur-e-s, syndicalistes, gens d'affaires, dirigeant-e-s d'universités, fonctionnaires du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science : tous les groupes intéressés à l'avenir de l'enseignement postsecondaire participeront à ce colloque de trois jours.

Ils auront le choix de s'inscrire à l'un ou l'autre des sept ateliers suivants : Énoncé de mission des différentes universités québécoises : rupture ou continuité avec le passé; Sélection et cote Z au collégial : incidences possibles d'une éventuelle hiérarchisation du réseau universitaire sur le recrutement des clientèles étudiantes; Avenir, recherche et qualité de l'enseignement : places respectives que doivent occuper la recherche et l'enseignement à l'université; Financement des universités : situation actuelle et nouvelles avenues; Concurrence interuniversitaire : réseau homogène ou universités de prestige; Valeur du diplôme : conséquences d'une disparité reconnue sur la valeur respective des diplômes décernés par chacune des universités; L'avenir des programmes destinés aux adultes. ■

Selon les besoins exprimés par les associations étudiantes, l'IQCE organisera des colloques, séminaires ou journées d'études dont il publiera les actes. Quand les questions à l'étude débordront le seul intérêt de la communauté étudiante, d'autres partenaires seront invités à se joindre à l'organisation. L'exemple du colloque sur l'avenir de l'enseignement postsecondaire est à cet égard éloquent puisque la Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec (FNEEQ) ainsi que le Syndicat des chargé-e-s de cours de l'U. de M. (SCCUM), tous deux membres de la CSN, ont été étroitement associés à la réflexion préliminaire sur le contenu du colloque et qu'ils ont même fourni une contribution financière. ■

## LES SERVICES SOCIO-ÉCONOMIQUES

### LE BUREAU DU LOGEMENT HORS-CAMPUS

Ce service tient à jour des listes de logements, d'appartements et de chambres disponibles dans le secteur de l'Université et dans les quartiers facilement accessibles par l'autobus et le métro. De plus, le bureau informe les étudiants sur les questions touchant l'hébergement : baux, relations avec les propriétaires, sous-location, etc.

**Adresse : 2332, boul.  
Édouard-Montpetit,  
bureau C-4525.  
Tél. : 343-6533**

### LE BUREAU UNIVERSITAIRE DE L'EMPLOI

Le bureau universitaire de l'emploi aide les étudiants finissants à se trouver un emploi et organise sur le campus des rencontres entre les employeurs et les étudiants. Il dispose d'un centre de documentation sur les entreprises et les possibilités de carrières. Il offre également des emplois à temps partiel.

Les employeurs qui ont des emplois à temps partiel à offrir aux étudiants peuvent communiquer en tout temps avec notre bureau.

**Adresse : 2101, boul.  
Édouard-Montpetit,  
bureau 5. Tél. : 343-6736**

### TROIS AUTRES SERVICES

- Le bureau de l'aide financière : 343-6145
- Le bureau des services aux étudiants handicapés : 343-7928
- Le bureau des services aux étudiants étrangers : 343-6935

## NOUVEAUTÉ

### La FEP crée un certificat d'intervention en milieu multiethnique

En Occident, dodeliner de la tête de haut en bas signifie «oui». Ce langage non verbal n'est cependant pas universel; dans d'autres cultures, le même signe veut dire «non». Imaginons maintenant qu'une infirmière interroge une patiente appartenant à l'une de ces cultures : «Avez-vous bien pris vos médicaments?» Et la dame de dodeliner de la tête de haut en bas pour signifier «non», et l'infirmière d'écrire «oui» dans son rapport. Les sources de quiproquos de ce genre entre gens de cultures différentes sont légion. Si certaines de ces différences sont anodines, d'autres sont potentiellement explosives, car les comportements découlent souvent de conceptions philosophiques, religieuses et sociales solidement enracinées. C'est donc pour parfaire la formation de ceux et celles qui travaillent en milieu multiculturel que la Faculté de l'éducation permanente a créé le nouveau Certificat d'intervention en milieu multiethnique, dont les activités débutent avec la rentrée de septembre.

Est-il besoin de dire l'importance qu'a prise l'immigration dans la société québécoise? De fait, la région métropolitaine accueille plus de 80 ethnies. Or, les professionnel-le-s du réseau des affaires sociales, de la santé, de l'éducation et de la justice — leur nombre est estimé à au moins 44 000 pour la seule région montréalaise — ont à intervenir quotidiennement avec cette clientèle multiethnique. C'est particulièrement pour eux que le programme a été créé.

#### UN PROGRAMME MULTIFACULTAIRE

Tel que le veut depuis 1984 une politique de la Faculté de l'éducation permanente, ce programme multidisciplinaire a été créé en collaboration avec plusieurs autres départements et facultés de l'Université, entre autres le Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine ainsi que les départements de psychologie et d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences. Même la Faculté de théologie y a contribué en fournissant un cours de

morale internationale. Fait à noter, explique M<sup>me</sup> Nicole Cardinal, anthropologue de formation et responsable du programme, ce certificat est constitué principalement de cours spécialement créés pour répondre aux objectifs du programme et non d'une juxtaposition de cours existants. La FEP a elle-même créé une dizaine de cours.

Qu'apprendront les étudiant-e-s inscrits au Certificat d'intervention en milieu multiethnique? Dans un programme de 10 cours, il ne saurait être question de scruter en détail les caractéristiques des 80 ethnies qui habitent la région métropolitaine. L'on privilégiera donc une approche dite de «convergence des cultures» en consacrant un certain nombre de cours à la mise en perspective de la culture québécoise. Cette approche découle bien sûr du principe que, pour accueillir et découvrir l'autre, il importe d'abord de comprendre la société à laquelle on appartient.

Le programme s'adressant à des professionnel-le-s en exercice, ses concepteurs en ont dosé les cours théoriques et pratiques. Le bloc obligatoire, par exemple, qui est constitué de 12 unités, comporte les quatre cours suivants : Groupes ethniques et anthropologie, Introduction aux phénomènes de l'immigration, Processus et expériences migratoires ainsi que Identité et rapports interculturels. Un autre bloc de cours porte sur des secteurs plus particuliers de l'intervention en milieu multiethnique : criminalité, éducation, santé, troisième âge, emploi, etc. Au total, note M<sup>me</sup> Cardinal, le volet «intervention» est très important puisqu'il compte jusqu'à six cours sur dix.

Rappelons enfin qu'au moment même où la FEP ouvrait son nouveau programme à l'admission l'Université de Montréal annonçait la création d'une chaire des études ethniques. S'il n'y a pas de lien organique entre les deux initiatives, il reste que le certificat bénéficiera vraisemblablement à moyen terme des connaissances, conférences, séminaires et activités diverses qu'organisera la chaire. ■

# SPECIAL

5 à 8  
TOUS LES JOURS



## SPECIALITEES

BIERE IMPORTEES  
60 VARIETES



# CASSE-CROUTE

DE  
11hrs à 1hrs

Le Petit **CAMPUS**  
pub - café

3315 CH. QUEEN MARY MTL. 735-2861 © CÔTE DES NEIGES



Université de Montréal  
Faculté de l'éducation permanente

**Pour réussir vos actions  
en milieu pluriethnique**

---

## **CERTIFICAT D'INTERVENTION EN MILIEU MULTIETHNIQUE**

---

Ce programme universitaire favorisera la réussite de vos interventions professionnelles auprès des diverses ethnies de la région montréalaise.

Il vous aide à approfondir vos connaissances interculturelles, à développer des outils directement reliés à votre champ de compétence.

Programme multifacultaire

---

**DATE LIMITE D'ADMISSION:  
LE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1991**

---

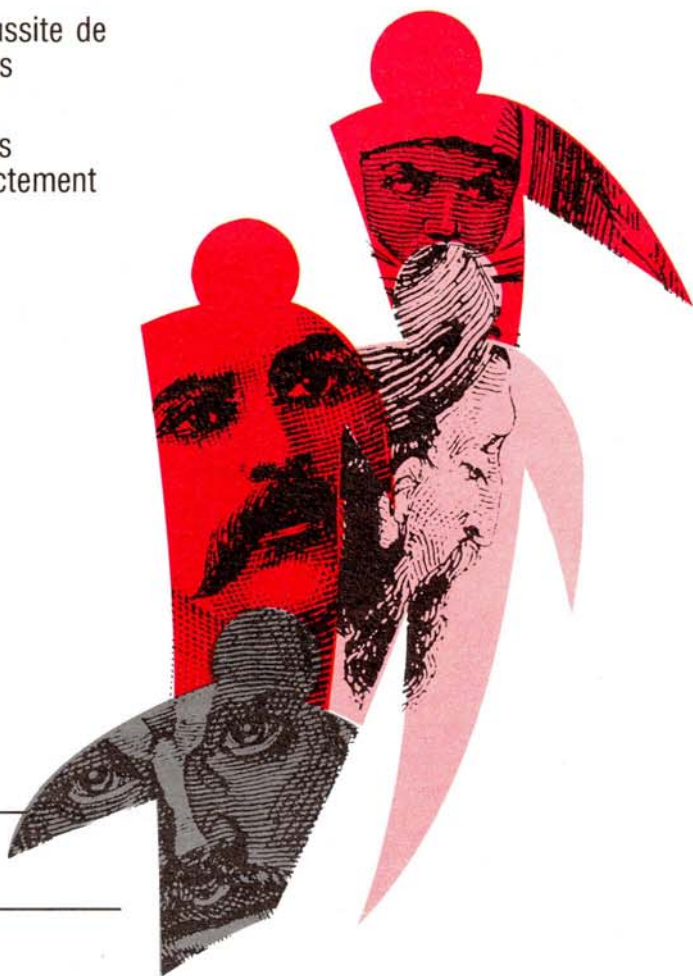
**Renseignements:**

3744, rue Jean-Brillant,  
3<sup>e</sup> étage

(514) 343-6090  
1-800-363-8876

(FEPOSA)

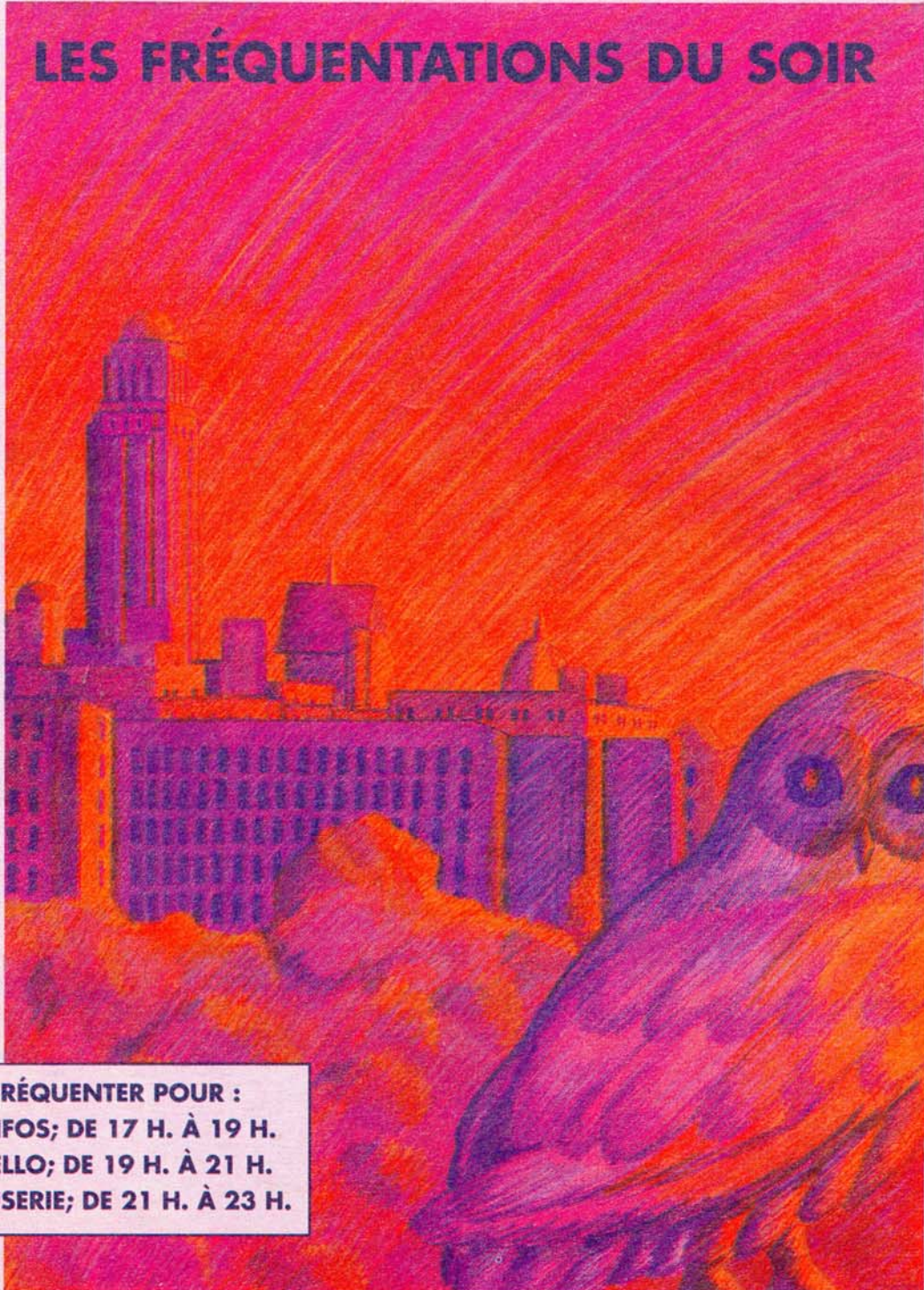
**APPRENDRE POUR AGIR**



CAFÉ • BAR

# La Brunante

## LES FRÉQUENTATIONS DU SOIR



**À FRÉQUENTER POUR :**  
**LES INFOS; DE 17 H. À 19 H.**  
**L'INTELLO; DE 19 H. À 21 H.**  
**LA CAUSERIE; DE 21 H. À 23 H.**

**OUVERT À PARTIR DE 15 H.**  
**BIÈRES PRESSION ET IMPORTÉES, CAFÉS, TISANES, GUEULETON... SPÉCIAUX TOUS LES MOIS**  
**CAFÉ BAR LA BRUNANTE, PAVILLON JEAN-BRILLANT, 2<sup>E</sup> ÉTAGE, LOCAL 2326.**